

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU MERCREDI 11 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le onze février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller Général des Yvelines.

**ETAIENT PRESENTS**

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – Mme Béatrice BERTHOD –  
M. Vincent GUILLON – Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN –  
Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) –  
Mme Marie DENAISON – M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN –  
Mme Martine GIRAUDY – M. Pascal MOSSE – Mme Camille FAULQUE –  
M. Jean BERNICOT – Mme Geneviève JOIE – M. Philippe GEVREY –  
Mme Laure COTTIN – M. Didier HOFFMANN – Mme Paola PILICHIEWICZ –  
M. Jérôme JEANBART – M. Daniel ROMAN – Mme Christine VALLETTE –  
M. Antoine BEIS (arrivé à 20 h 20 avant le vote de la délibération n° 1) –  
M. Julien BOUFFARTIGUE – Mme Sabine BESNARD – M. Jean-Marie LEBRETON –  
Mme Fanny RUPH (arrivée à 20 h 20 avant le vote de la délibération n° 1) (conseillers municipaux).

**ABSENTS EXCUSES - PROCURATION**

M. de HEAULME	a donné pouvoir à	Mme BILLAUDEL
Mme BRENIER	a donné pouvoir à	M. ISSAKIDIS
Mme JUILLET	a donné pouvoir à	M. GEVREY
M. LEVESQUE	a donné pouvoir à	M. GUILLON

**ABSENTS**

M. COQUEREL  
M. GRELE

**M. LEBRUN** : « Je voulais signaler à l'ensemble des élus, si vous ne la connaissez pas encore, l'arrivée et la présence juste derrière moi de notre nouvelle directrice générale des services, Stéphanie Couderc, qui a commencé le 2 février dernier. »

.../...

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN propose de désigner Monsieur Philippe GEVREY.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 21 novembre 2014.

### **1 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF VILLE – EXERCICE 2015**

M. LEBRUN : « Petit préambule juste pour dire qu'il est rare que le Conseil municipal vote le budget de la ville à cette date-là car habituellement nous le votons un peu plus tôt, au mois de décembre. Cela est dû au fait que nous sommes dans un contexte un peu exceptionnel dans le sens où un certain nombre de mesures ont été prises successivement par les gouvernements des deux années précédentes ainsi qu'une loi de finances sortie en décembre qui a aussi mis un certain nombre de contraintes sur le dos des communes et de toutes les collectivités locales. Nous avons donc dû faire deux débats d'orientations budgétaires successifs, un en novembre et un autre le 9 janvier, et nous avons pris le soin de faire une réunion publique en décembre sur les orientations du budget ou en tout cas, les difficultés auxquelles nous allions devoir faire face dans les années à venir et qui malheureusement n'avait accueilli qu'entre 30 et 40 personnes de Viroflay. Néanmoins, nous poursuivons et nous sommes en mesure de voter maintenant le budget 2015 avec un certain nombre d'orientations qui ne nous font pas plaisir et ne nous encouragent pas vraiment à nous investir surtout lorsque nous avons à terme, certainement, une disparition programmée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui en 3 ans doit être divisée par deux et qui devra disparaître sous 5-6 ans. Cela représente quand-même plus de 3.5 millions d'€ qui pourraient disparaître des recettes de la ville de Viroflay et je rappelle que s'il fallait les compenser, cela représente 35 % d'impôts en plus qu'il faudrait lever.

Je comprends que l'Etat souhaite mener un certain nombre de réformes, de mesures pour réduire le déficit budgétaire, réduire la dette du pays qui a maintenant dépassé les 2 000 milliards d'€; je le comprends et je pense que tous ceux qui sont ici, autour de cette table, le comprennent également. La difficulté que je vois est que l'on cible majoritairement pour commencer les collectivités locales et c'est la solution la plus simple et, si elles n'arrivent pas à boucler leurs budgets, elles ont toujours la possibilité d'augmenter leurs impôts ! Or, les impôts ont déjà été largement augmentés les années précédentes et nous avons donc décidé cette année, ce qui sera voté tout à l'heure, de ne pas faire contribuer davantage les Viroflaysiens à la fiscalité locale.

.../...

Par conséquent, nous avons décidé de maintenir les taux d'impôts de Viroflay à ce qu'ils étaient l'année dernière. Cela fera donc 5 ans consécutifs sans qu'il y ait de hausse du taux d'imposition dans Viroflay, ce qui est exceptionnel car nous n'avons jamais connu cela à Viroflay, sachant que, pour l'instant, nous avons mis ce que nous connaissons comme la baisse de la DGF. Mais Jean-Michel Issakidis rentrera dans le détail sur les autres mesures, car il y a aussi des mesures de péréquation, d'augmentations de dépenses, des mesures prises par l'Etat et qui nous sont forcément imposées dans leur mise en œuvre.

Le résultat est que nous aurons un impact sur l'autofinancement et là, avec des conséquences évidentes sur la question de l'emploi et de l'économie.

Ce premier bilan étant fait, je voulais aussi inviter l'ensemble des élus autour de cette table à faire preuve dans l'année qui vient de responsabilité. Pas que les élus, même si nous avons été élus pour cela, car je demande aussi à l'ensemble des viroflaysiens de faire preuve de responsabilité pour nous aider à absorber ces diminutions de recettes si nous ne voulons pas augmenter la charge fiscale sur les viroflaysiens. Ce seront des efforts considérables à mener, car récupérer en 3 ans plus de 2 millions d'€ va être très difficile et quand je dis « récupérer », il s'agit de diminuer nos dépenses entre 2 et 3 millions d'€, ce qui va être difficile puisque le niveau de service pourra s'en ressentir.

Voilà ce préambule et je vais laisser la parole à Jean-Michel Issakidis pour rentrer dans le détail de ce budget. Ce n'est pas le détail de la maquette budgétaire à proprement parler qui elle est beaucoup plus détaillée que cela, mais ce sont les grandes lignes du budget qui sera consultable ultérieurement par tous ceux qui le souhaitent. »

**M. ISSAKIDIS** : « Nous allons donc balayer ce budget 2015 qu'il vous est proposé de voter et, au-delà des propos liminaires qui ont été rappelés et sans refaire le débat d'orientations budgétaires, nous retrouvons les chiffres, l'essentiel des éléments que nous avons balayés ici lors du débat d'orientations budgétaires notamment en mettant en avant les craintes que nous avons en matière de pérennité des recettes, en matière d'augmentation des prélèvements. Nous n'allons pas passer les chiffres un par un car nous allons essayer d'aller à l'essentiel.

Dans la première planche il s'agit de ce qui est encadré « BP 2015 » et la dernière colonne la plus à droite « les écarts ». Cela permet de comparer d'où nous venons et vers quoi nous allons.

Je commencerais par le chiffre situé tout en bas à droite qui reprend une baisse de 36 % de notre capacité d'autofinancement, sachant que c'est elle qui alimente le budget d'investissement. Il y a donc un impact relativement considérable et nous le voyons ici. J'anticipe sur ce qui va pouvoir nous être dit comme par exemple : « oui mais tous les ans, vous faites mieux que ce que vous dites... » ; cela a peut-être été partiellement vrai à un moment donné mais cela ne le sera plus désormais. Cela le sera d'autant moins car j'attire votre attention sur les 47 % d'augmentation du Fond de Péréquation Inter Communal (FPIC) qui, allègrement, prend 47 % en un an. Alors, pour l'instant, les montants ne sont pas trop élevés, mais cela reste considérable à absorber en l'espace d'un an et de toute façon, ce n'est que le début d'une série d'augmentations dont nous savons à peu près aujourd'hui vers quoi elle va nous mener. La DGF est à « - 20 » entre 2014 et 2015 et nous savons pourquoi puisque nous en avons déjà parlé. Nous allons en reparler après et nous allons vous montrer que la situation va se dégrader encore plus en matière de recettes issues de la DGF dans les années à venir, ce qui me permet de dire un mot concernant cette présentation budgétaire. Nous avons particulièrement mis l'accent cette fois-ci et plus encore que les années d'avant, sur la perspective budgétaire multi annuelle que nous pourrions dégager.

.../...

Sachant que, bien évidemment, je l'ai déjà dit, il y a une grosse part d'incertitude, mais cela donne quand même un avant-goût de ce vers quoi nous pourrions nous diriger tout en étant conscient que cela pourrait être envisagé comme le cas le plus favorable je dirais, pour tout ce qui touche aux recettes en diminution et, comme le cas le plus défavorable, pour ce qui touche aux dépenses.

La capacité d'autofinancement qui est une courbe rouge et que nous retrouvons « BP 2015 » à 1 200 000 €; issue du tableau précédent : vous pouvez voir une première ébauche de l'évolution de cette capacité d'autofinancement sur les années à venir. En regard, vous constaterez, en courbe verte, que nos dépenses, moyennant un plan d'actions figé, continueraient d'évoluer bien que très raisonnablement et cela nous indique ce sur quoi il faut que nous nous concentrons d'ores et déjà pour préparer les années 2016, 2017, et au-delà, de telle sorte de pouvoir contenir autant que possible l'évolution de cette courbe verte qui, bien qu'augmentant avec beaucoup de douceur, augmente néanmoins.

Enfin, nous voyons l'évolution des recettes qui sont en diminution prévue et, là encore, à mon avis, je vous le disais lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), nous allons essayer d'être audacieux, trouver de nouvelles recettes et être moins dépensiers dans la mesure où nous pourrions l'être, moyennant la mise en place de plan d'actions, de réformes, de questionnements, de tout ce qui est utile et prioritaire. Nous sommes dans cette situation ; ce n'est pas dramatique, mais cela demande un rebond, un sursaut que nous allons faire.

Résumé du budget 2015 et notamment de la connexion qui existe entre le budget de fonctionnement et celui d'investissement. Nous retrouvons donc le total des dépenses, les recettes et donc nous voyons ce différentiel de 1 200 000 € qui va venir abonder le budget des investissements rappelés de façon synthétique. Nous retrouvons donc bien cet équilibre recherché entre les dépenses et les recettes d'investissement et le poids des 1 200 000 € qui est celui de l'autofinancement à comparer aux subventions « Etat », « Département » pour 2 000 000 d'€, des cessions d'actifs à hauteur de 1 100 000 € qui représentent des ventes foncières de biens immobiliers majoritairement.

Voilà donc les grands équilibres et je vous invite maintenant à rentrer un peu plus dans le détail en commençant par la DGF dont je vous parlais précédemment. Nous avons donc vu qu'elle baissait de 20 % entre cette année et l'année dernière. A la fois, nous retrouvons cette baisse dont nous tenons compte dans ce budget faisant passer notre DGF 2014 de 3 151 517 € à 2 568 858 € pour 2015. Le différentiel est donc de 582 000 € ce qui n'est pas tout car nous pouvons voir l'évolution future au-delà de 2015, c'est-à-dire 2016 et 2017, issue des projets de loi de finances qui ont été votés fin 2014 pour les années à venir. Nous voyons là le poids de ce qui s'appelle la contribution au redressement des comptes de la nation et de l'impact sur le budget de Viroflay qui est cumulatif, car si vous prenez la colonne 2016, vous constatez qu'elle cumule un redressement à hauteur de quasiment 1 000 000 d'€ représentant la baisse de notre DGF, pour passer à 1 400 000 € en 2017. La dernière ligne du bas, de couleur grise, représente la DGF que nous pouvons prévoir aujourd'hui, compte tenu de ce que nous savons, en 2016 pour 2 154 000 € et en 2017 pour 1 739 000 €. Vous avez donc les 4 chiffres 2014, 2015, 2016 et 2017 pour vous rendre compte à la fois de l'impact de ces baisses importantes en € et surtout de la vitesse de baisse de ces recettes qui sont considérables et face auxquelles il faut être extrêmement réactifs mais avec l'épée de Damoclès au-dessus de nous et dont nous connaissons les dates à l'avance.

Nous allons poursuivre tout en rappelant que nous nous fixons l'objectif ambitieux, mais néanmoins réalisé cette année, de ne pas augmenter les impôts et donc de maintenir les taux.

.../...

Si vous voyez les 3 taxes : habitation/foncière bâtie/foncière non bâtie, les chiffres sont constants depuis 2010 ; en revanche, sur nos feuilles d'impôts, nous verrons malgré tout une petite évolution à la hausse du fait de ce que nous appelons l'évolution des bases qui, en 2015, ont augmenté de 0.9 %. Par un jeu mécanique d'augmentation des bases, même sans toucher les taux que nous votons à Viroflay ou dans d'autres communes, cela provoque quand-même une petite augmentation des impôts qui n'est pas de notre fait car ce chiffre est voté par l'Assemblée Nationale et s'impose à tous.

Nous allons poursuivre avec un détail un peu plus précis et il est important que nous rentrions dorénavant dans cet exercice compte tenu des difficultés que nous pourrions rencontrer à l'avenir, qui est de bien comprendre comment l'argent des viroflaysiens est utilisé, l'argent des impôts, des subventions et le reste. Je commencerais par détailler comment l'argent est dépensé. Cela s'appelle les charges courantes. Vous voyez une répartition des 20 000 000 d'€ en regard des différents postes de dépenses passant du personnel aux achats, balayage, énergies, piscine, pompiers, alimentation en tout genre. Cela vous donne des ordres de grandeur et, en regard, ce qui n'est pas directement lié, les produits, ce que nous recevons en retour, de services municipaux qui sont rendus à la population.

Tout ceci est résumé, dans un souci de clarté, dans un document dont nous nous sommes servis lors de la réunion publique où nous retrouvons 3 séries de sphères : les dépenses (services techniques, enfance-jeunesse-périscolaire, petite enfance-social, services supports, services aux habitants, culturel, sports), les recettes où les sphères dessinées sont en proportion du chiffre, et le net. Cela donne une idée très claire de comment le budget est utilisé et où, au regard des services rendus, nous pouvons espérer des recettes et où, à l'inverse, si je prends par exemple les services techniques qui englobent un ensemble de coûts attachés à l'éclairage public, à l'entretien des bâtiments, l'urbanisme, le stationnement et beaucoup d'autres choses, sont des services qui à la fois sont coûteux, mais aussi structurants de ce qu'est la ville et qui rapportent peu de recettes (0.3 %) et un net à 5.7 millions d'€ qui correspond au prix à payer pour pouvoir disposer de routes en bon état, d'un patrimoine entretenu, de l'éclairage public et du reste. Cela donne donc une idée assez précise, au-delà de l'apparence des chiffres qui ont une certaine froideur. C'est cet exercice là que nous allons devoir faire de plus en plus en détail à l'avenir. Donc, poser aujourd'hui ces ordres de grandeur ne nous a pas semblé inutile. J'y reviendrai si vous avez des questions après coup pour savoir ce qu'il y a précisément derrière chacun de ces postes de dépenses.

Nous en arrivons à la section d'investissement où nous retrouvons dans les dépenses d'investissement à hauteur de 4 011 000 d'€ où figure le bâtiment pour un montant de 1 091 000 € que nous avons dans le bilan qui montrait le lien entre le budget de fonctionnement et les investissements ; nous retrouvons tous ces chiffres vus précédemment, donc, cette fois-ci en investissement et en regard de quoi, nous trouvons également les recettes qui, pour partie, proviennent de remboursements de TVA. Ces derniers proviennent d'un remboursement partiel de la TVA et non du total des dépenses que nous engageons dans le cadre des investissements. Est considérée comme un investissement toute dépense qui résulte en une augmentation patrimoniale des actifs de la ville. Nous retrouvons également dans les sections foncières le « 1 130 000 € » que nous avons vu précédemment ; nous sommes en accord avec ces chiffres et nous en constatons de grands équilibres ; dans le solde budgétaire de l'année, nous arrivons à un solde positif, mais dès 2016, nous voyons que très rapidement nous plongeons à - 7.225 avec un petit redressement que nous espérons à partir de 2017-2018 et au-delà. C'est donc une situation un peu trompeuse de penser que, dès lors que nous voyons un chiffre positif, tout est permis et qu'il n'y a aucun problème.

.../...

Ce n'est qu'une situation transitoire liée à la prise en mains du budget, notamment par ses aspects attachés à l'urgence de recréer des équilibres nous mettant dans des postures nous permettant d'être prêts à affronter les années à venir.

Nous avons donc ici le détail des investissements en distinguant, cette fois-ci, ce que nous appelons le programmatique du non programmatique. Le programmatique correspond à la réalisation de projets attachés soit à des engagements que nous avons pris lors des élections, soit à des engagements plus globaux de routes à refaire ou de programmes de rénovation qui ont un caractère d'engagement de notre part. Pour le reste, à savoir le non programmatique, ce n'est pas moins important puisque, vous le constatez, le montant est même supérieur pour l'année 2015 à celui du non programmatique, recouvre tout ce qui concerne l'entretien des bâtiments, de l'environnement, de la voirie ainsi que des projections multi annuelles qui sont importantes. Car nous comprenons bien que s'arrêter d'entretenir les bâtiments à un moment où inévitablement l'espace de quelques années, ils viendraient à se détériorer, cela nous amènerait, en 2019, à mettre en œuvre des travaux très importants pour réhabiliter ce que nous aurions négligé les années précédentes. Là est l'enjeu et je ne cite que l'exemple du bâtiment mais cela est applicable à la voirie, à l'urbanisme au sens large, la propreté, l'environnement car nous ne pouvons pas nous dire « cela attendra 2 ou 3 ans de plus », sauf à accepter d'en payer le prix fort dans quelques années. Nous avons étudié ces options qui sont risquées et puis surtout à la clef nous ne sommes pas certains, à la fois de pouvoir réaliser ce qui devrait l'être et, en même temps, dégager une économie sur l'ensemble des dépenses occasionnées. Nous avons préféré, mais cela ne veut pas dire que nous ne changerons pas dans les années à venir car il faut rester tout à fait souple, planifier des dépenses sur plusieurs années en regard de cette obligation qui nous est faite d'entretenir le patrimoine qui nous est confié. C'est ce que vous retrouvez dans cet exercice qui n'est pas contractuel puisque ce n'est pas un engagement sur 2018 et car nous serons amenés à revisiter tout cela au fur et à mesure que nous découvrirons dans le futur ce qu'il y a devant nous et les enjeux budgétaires qui s'imposeront.

Identiquement, concernant les autres postes de dépenses, un peu plus de détails concernant le bâtiment dont je parlais juste avant et cette fois-ci par types de travaux. En bas de la page, nous retrouvons le total du « non-programmatique » de 975 200 € et où vous voyez avec un peu plus de focus la répartition des engagements de dépenses qui, je le rappelle, sont toujours, tant en fonctionnement qu'en investissement, des plafonds. C'est-à-dire que rien ne nous oblige à dépenser l'intégralité de tous les chiffres que vous voyez là. Ceci est fait simplement pour être certain de rester dans l'enveloppe et avec le souci dorénavant constant qui sera de ne pas prendre ou de conserver trop de marges de manœuvre en regard de quoi nous aurions des difficultés à équilibrer les budgets ce qui nous amènerait à devoir reconsidérer les impôts ou l'emprunt. Là, cette année pour la première fois et plus encore que les années précédentes, nous allons essayer de faire que le futur compte administratif qui vous sera présenté l'année prochaine, soit le plus proche possible du budget que nous allons voter maintenant. Il s'agit donc d'un exercice difficile où il y a forcément une part d'incertitude, puisque vous comprenez bien que, si je prends n'importe quel poste de dépenses, comme le logement avec 63 600 € il est impossible avec 8-10 mois d'avance de savoir précisément à l'€ près à combien cela nous amènera. En revanche, ce que nous avons essayé de faire, c'est que ce 63 600 € soit le près possible de la réalité. C'est ce que nous allons nous attacher à faire cette année et probablement les années suivantes. Vous avez donc un détail et, évidemment, nous ne sommes jamais à l'abri de bonnes surprises et nous espérons que nous en aurons beaucoup en cours d'année ; si certaines dépenses dériveraient, elles seraient compensées par des dépenses moindres ailleurs.

.../...

Nous allons donc jouer comme cela, statistiquement, en espérant que les « bosses sur les routes » servent à combler les trous pour prendre une image qui parle à tout le monde. Cela devrait marcher.

Nous continuons sur les autres postes. Rien de différent ; vous avez les documents en main et vous voyez précisément comment cela est structuré avec le programmatique et le non programmatique, le détail sur le non programmatique avec au BP 2015 la liste des initiatives qui démarrent pour certaines d'entre elles et qui se poursuivent sur plusieurs années, et nous en arrivons au programmatique, secteur voirie, où nous avons un programme que nous allons tenir le plus possible des rues, une par une. Je rappelle, peut être pour anticiper certaines questions, que ce programme est établi dans le temps en regard notamment et c'est un poids assez important, de l'état général du réseau d'assainissement. C'est ce qui pilote en grande partie le phasage de la réfection des rues, modulo des situations particulières qui peuvent apparaître mais qui sont périphériques de l'esprit général et qui viennent le compléter. Ce que vous voyez là est donc une illustration du planning de travaux et nous avons essayé d'aller jusqu'en 2018, des rues en matière de voirie et en tenant compte de ce critère majoritairement. Nous voyons dans les totaux, les ordres de grandeur de ce que coûte la réfection des rues incluant l'assainissement. C'est très important de ne pas fléchir sur ces dépenses pour les raisons que j'ai évoquées précédemment. C'est-à-dire que nous pourrions très bien nous dire que cela ne se voit pas en surface et que nous pouvons continuer comme cela pendant des années, sauf que nous nous exposerions soit de léguer à nos successeurs une situation assez dégradée, soit de devoir faire face à des travaux en urgence suite à des dysfonctionnements majeurs où les coûts ne sont pas du tout les mêmes. Nous avons donc tout intérêt à planifier et c'est que nous faisons.

Pour finir, un bref aperçu des recettes d'investissement : rien d'extraordinaire par rapport aux années précédentes, pour des raisons relativement simples. Premièrement, nous savons que le FCTVA a été pérennisé sur 2015, qui correspond au retour de la TVA sur les investissements engagés dont je parlais au début. Cela a été pérennisé au moins sur 2015 et nous entendons dire que sur 2016 cela le serait également, mais peut être sous conditions cumulatives que nous ne connaissons pas encore.

Pour ce qui concerne les cessions à 1 130 000 € dont nous avons parlé précédemment, cela concerne essentiellement deux lots fonciers. Ce qui est le moins certain, c'est le devenir des subventions auxquelles nous pourrions prétendre à l'avenir puisque là c'est quand même sous conditions et nous voyons que l'Etat a fortement baissé entre 2013 et 2014 ; mais cela est aussi attaché au programme à subventionner que nous présentons ; ce n'est pas seulement une baisse décisionnelle.

Voilà en gros les équilibres qui vous sont présentés et je reste à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir. »

**M. BOUFFARTIGUE** : « Ce budget, et plus largement ce débat budgétaire, est quand même marqué par deux grandes premières depuis que je suis élu.

Déjà la première qui pour nous est un grand progrès, est d'avoir des échéanciers pluriannuels des investissements de façon globale. Il y a déjà eu des planifications sur certains types d'investissements, mais là, globalement, nous avons une planification de l'ensemble des investissements, même si cela reste sujet à changements au cours des années.

Je dis enfin, car cela fait quand même très longtemps que nous le réclamons ; cela a ses limites, mais pour nous cela contribue à la qualité des débats que nous pouvons avoir dans cette enceinte.

.../...

Lorsque j'avais conclu le débat d'orientations budgétaires, j'avais dit pour positiver un peu que, vu la situation, peut être que nous arriverions à avancer sur la mutualisation côté « intercommunalité » et que nous n'aurions pas tout perdu, là aussi, si en plus les difficultés que nous allons rencontrer nous poussent à avoir une construction budgétaire plus précise, nous pourrions dire que du positif ressort de cette situation.

Je fais une toute petite parenthèse : c'est bien, nous avons une amélioration des débats d'un côté et d'un autre côté, ce qui peut paraître anecdotique, on nous a supprimé d'un coup sans nous prévenir à l'avance de l'information sur le marché foncier à Viroflay. C'est une information que j'ai toujours connue en conseil municipal et il serait bien que lorsque nous avons des progrès, nous n'ayons pas aussi des reculs qui en plus se font sans que l'on nous prévienne.

La deuxième grande nouveauté et grande première depuis 2007, c'est que nous allons voter un budget avec un solde budgétaire positif. J'ai fait des comparaisons par rapport aux années précédentes parce que cela m'a étonné. Depuis 2007, cela n'est jamais arrivé et le plus proche de l'équilibre que nous ayons voté était en 2008 avec - 244 000 €. Sinon, nous avons varié entre - 3 000 000 d'€, - 2 400 000, - 4 700 000, - 7 500 000 en 2011, - 2 400 000, - 4 400 000, - 3 400 000. Ce qui n'a pas empêché, après, au compte administratif, d'avoir une année sur deux un solde budgétaire réel, donc qui soit une fois positif, une fois négatif. Nous avons eu, parfois, des écarts énormes : en 2012 nous étions à - 2 400 000 € au budget et + 3 700 000 € au compte administratif !

Alors j'ai bien entendu que vous vous étiez engagés à faire des efforts et d'ailleurs, je me rappelle l'avoir dit, et je maintiens qu'en 2013 les écarts étaient bien inférieurs à d'habitude et j'espère que cela va se poursuivre dans les années à venir parce que plus nous sommes proches de la réalité, plus nos débats portent sur des choses qui vont réellement se concrétiser.

Mais quand-même, je veux bien croire que nous allons faire des efforts à ce niveau-là, mais cela veut quand même dire au final que nous allons avoir un exercice budgétaire qui sera positif d'1 000 000, 2 000 000, 3 000 000 ou au-delà peut être. Alors, pourquoi pas ? Simplement, nous serons dans le positif et peut être parmi les exercices les plus positifs que nous n'ayons jamais connu. Alors je veux bien que nous soyons dans une situation de « sauve qui peut », mais là cela m'a un peu interpellé. Comment arrivons-nous à cela ? Et bien cette année, nous programmons assez peu d'investissements et tout cela est un choix, sauf qu'à notre sens, ce n'est pas du tout le moment de faire cela, pour plusieurs raisons. Je vais élargir un peu : nous serions dans un pays, et plus largement en Europe, avec une décroissance à 2 % voire au-delà, nous savons très bien que la construction budgétaire au niveau de l'Etat nous aurait sûrement épargnés de ce genre de baisse ou au moins de cette ampleur. Evidemment l'Etat est face à une quadrature du cercle ; il doit réduire ses déficits sans aliéner la croissance, c'est-à-dire sans trop baisser ses dépenses ce qui est effectivement quelque chose de compliqué à mener, mais c'est une tâche qui doit, en tant que décideur public, nous concerner tous quand bien même dans le débat politique nous ne sommes pas d'accord sur les modalités de sa réalisation, sur les choix qui sont faits et sur le calendrier qui est choisi. Mais je me souviens d'une conférence qui a eu lieu ici même à la mairie de Viroflay, menée par Hervé Mariton et Pierre Bédier, sur la crise de 2008. Hervé Mariton nous expliquait qu'en situation de crise, lorsque l'on est un particulier, il serait quand même bien de ne pas retarder l'achat de sa nouvelle voiture, car en faisant cela on entretient la crise, la dynamique et on se retrouve avec le phénomène bien connu en économie, des prophéties auto réalisatrices.

.../...



Sauf qu'en ayant un exercice largement positif, c'est exactement ce que nous allons faire : nous allons retirer du pouvoir d'achat des viroflaysiens un montant que nous ne connaissons qu'au printemps 2016, mais qui sera positif, non pas pour leur offrir des services ou pour investir, mais pour se constituer de la trésorerie et éventuellement rembourser des emprunts par anticipation. Nous pensons que cela est regrettable, terme assez modéré, mais aussi un peu inquiétant car nous sommes dans la 2<sup>e</sup> année d'une mandature et je veux bien qu'il y ait des incertitudes, mais logiquement, une 2<sup>e</sup> année de mandature est quand même où nous sommes censés avoir le plus de projets puisque c'est celle qui fait suite aux élections, qui pour tous les groupes politiques ici est un moment de réflexion, d'élaboration de projets, de renouvellement de projets quand bien même nous faisons partie d'une majorité qui n'a pas beaucoup d'inquiétudes sur sa réélection. Nous sommes donc inquiets et nous nous demandons si ces réflexions ont bien été faites... Alors, vous allez me dire que je suis un peu injuste, car l'avantage de faire une programmation sur plusieurs années est que nous voyons qu'il y a quand même des projets d'investissement qui vont suivre et la situation que j'ai décrite aujourd'hui au budget n'est pas vouée à perdurer. Je peux comprendre que des projets prennent un peu de temps à être élaborés et nous voyons que le principal investissement programmé ici est la rénovation de la Place de Verdun. Cela prend, en effet, un peu de temps surtout si une vraie concertation est entreprise, chose que nous souhaitons ; que nous ne commençons les travaux que l'année prochaine : pourquoi pas ? Nous avons aussi une programmation qui fait abstraction d'un élément très important de la vie de notre commune dans les années qui viennent et qui est la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). D'ailleurs, à ce propos, je veux bien admettre qu'il est un peu tôt pour intégrer les conséquences de ce projet dans les projections budgétaires, mais j'ai l'impression quand même qu'il y a des chances pour que, d'ici 2018, nous ayons déjà vendu un certain nombre de terrains au futur opérateur de la ZAC et que nous ayons donc eu des recettes liées à ces cessions foncières. Cela me donne l'impression que nous sommes dans une stratégie budgétaire attentiste, car aujourd'hui nous freinons un peu ; nous prenons un peu de marge de manœuvre car les années prochaines vont être difficiles ; nous allons réaliser un certain nombre de cessions foncières ce qui va nous permettre de financer les investissements que nous avons programmés ici et, au moment donné où il faudra réaliser les équipements publics aussi programmés et qui vont coûter de l'argent, de se dire qu'à cette époque nous pouvons espérer que la situation ce sera un peu améliorée, que nous aurons des marges de manœuvre et que nous arriverons à financer soit par l'auto financement, soit éventuellement par de l'emprunt. J'ai donc l'impression que lorsque nous faisons cela, nous faisons un peu un pari sur l'avenir mais, pour nous, un mauvais pari. Parce que lorsque nous faisons des paris cela veut dire que nous sommes face à des incertitudes et je suis effectivement convaincu que nous avons beaucoup d'incertitudes sur l'avenir. Mais nous pouvons avoir une certitude aujourd'hui : nous avons des taux d'intérêt extrêmement bas. Donc si nous savons que dans 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, nous aurons très certainement à souscrire de nouveaux emprunts, il vaut mieux emprunter maintenant avec la certitude d'avoir des taux très bas que dans 4-5 ans où nous n'avons aucune visibilité à ce niveau. Si nous imaginons un scénario en étant favorable où nous avons, dans les années qui viennent quand-même, mine de rien, les bases qui augmentent, la population qui augmente et, comme nous avons pu constater les années précédentes, nous aurons un auto financement qui va réussir à se reconstituer au niveau actuel ou relativement proche. Et si nous avions emprunté à des taux très bas, nous aurions peut-être les moyens de les rembourser par anticipation, mais comme nous avons des intérêts relativement faibles, finalement nous aurons assez peu perdu.

.../...

Par contre, scénario beaucoup moins favorable où nous nous retrouvons dans 4 ou 5 ans contraints d'emprunter et bien, aujourd'hui, nous ne savons pas les conditions dans lesquelles nous emprunterions et, il y a de fortes chances, vu les taux qui sont pratiqués aujourd'hui, que nous soyons perdants. Evidemment, la réalité va très certainement se situer entre ces deux scénarios, mais dans tous les cas, à notre sens, ce n'est sûrement pas le moment de retarder des investissements que nous allons de toute façon faire. Et nous avons quand-même un certain nombre d'investissements qui sont aujourd'hui annoncés dans les prévisions pluriannuelles. Alors vous allez me dire lesquels ? Comme je l'ai dit, la Place de Verdun : d'accord, prenons le temps de la concertation ; par contre sur le tennis, j'ai des interrogations. On me dit que cette année nous avons des études à faire pour savoir exactement quoi faire. Les études vont-elles vraiment prendre un an, je n'en sais rien, mais c'est possible... Mais j'espère réellement que nous aurons d'ici la fin de l'année une décision modificative pour pouvoir avancer ces travaux. Il reste d'autres investissements sur lesquels je ne me pose même pas la question. Pour une fois, je n'ai pas parlé de la politique du logement. Nous allons voter tout à l'heure deux délibérations concernant l'Etablissement Public Foncier des Yvelines qui est un outil qui limite effectivement l'incidence budgétaire de la politique du logement sur notre budget. Tant mieux : ce sont des délibérations que nous voterons et nous sommes très heureux de voir une convention se prolonger, de voir une nouvelle convention sur un nouveau secteur : pour tout cela nous voterons et nous vous encourageons à continuer dans ce sens-là. Par contre : politique de l'accessibilité : nous programmons un certain nombre d'investissements, mais nous en faisons un peu chaque année alors qu'il s'agit d'un sujet où, partout en France, mais particulièrement à Viroflay, nous avons pris énormément de retard. Tout à l'heure, de la même façon, nous allons voter une délibération pour aider les commerçants dans l'élaboration de leur programme pour la mise en accessibilité : c'est très bien, nous voterons pour et nous vous encourageons à continuer dans ce sens-là. Mais pour ce qui est de ce que nous avons à faire nous : faisons ce que nous avons à faire et le plus vite possible. Ce n'est pas qu'une question budgétaire, mais aussi de régler le plus rapidement possible les difficultés qui se posent aux concitoyens qui aujourd'hui font face à ces problèmes d'accessibilité.

Autre sujet : les économies d'énergie. Tout à l'heure, de la même façon, nous allons voter une délibération sur les certificats d'économie d'énergie. Tant mieux et très bien ; nous la voterons. Mais nous voyons au budget que nous prévoyons le changement de l'éclairage en passant aux lampes LED. Pourquoi faisons-nous cela sur deux ans ? Une moitié sur 2016, une moitié sur 2017. Faisons ce que nous avons à faire aussi dans ce cadre-là le plus rapidement possible, dans un exercice budgétaire, car nous l'avons vu, nous pourrions le financer avec l'excédent qui existe. Et là aussi, ce n'est pas qu'une question budgétaire, mais répondre le plus rapidement possible à une urgence qui est celle du réchauffement climatique.

Donc, aujourd'hui, sur ce budget-là, pour nous il y a un certain nombre d'investissements qui sont programmés, que vous nous présentez comme étant programmés et qui pour nous devraient être traités beaucoup plus rapidement et effectués beaucoup plus rapidement ; le budget étant cette année en excédent, nous n'avons aucune raison de ne pas le faire.

Enfin, pour terminer, nous sommes face à une situation compliquée et je ne veux pas que vous pensiez que je minimise les difficultés que cela peut poser et les changements que cela peut poser. Simplement, la réponse politique que nous devons avoir n'est pas simplement d'arrêter de faire de l'investissement. Aussi, la courbe qui, avec sur la même courbe des chiffres du Compte Administratif et du Budget provoque une énorme plongée.

.../...

Cette plongée est due à la DGF, mais surtout elle est due aux écarts que nous constatons chaque année entre le Compte Administratif et le Budget. Alors c'est bien de présenter en réunion publique une courbe qui exagère de façon artificielle une donnée afin de pouvoir communiquer. Si vous avez fait un peu de sciences, il ne faut pas mettre sur la même courbe des données qui ne sont pas du tout de même nature.

La réponse : effectivement nous pouvons nous plaindre un peu et expliquer aux gens que nous aurons des efforts à faire, mais en essayant de mettre cela dans des justes proportions ; mais aussi c'est vraiment le moment de mettre toute notre énergie dans la volonté de mutualiser un certain nombre de choses au niveau de l'intercommunalité. Cela a été le sujet de mon intervention lors du Débat d'Orientations Budgétaires et je ne vais pas la refaire. Simplement, voilà, lundi matin en réunion d'appels d'offres, j'ai découvert quelque chose que je ne connaissais pas : il y a parmi les outils que nous pouvons utiliser dans les appels d'offres, des contrats-cadres. Je ne vais pas rentrer dans la discussion, c'était quelque chose de très bien que Versailles peut utiliser car elle a une taille suffisante, mais nous, nous sommes une commune trop petite et cela ne peut pas fonctionner ! Quand j'entends cela je me dis : oui si cela ne peut pas fonctionner chez nous à notre niveau, c'est qu'il faut passer à un niveau au-dessus. Je ne vais pas m'étendre car j'en ai déjà largement parlé, mais il faut que cette composante soit un élément fort de ce que nous voulons porter politiquement au niveau de la Commune de Viroflay. Pour toutes ces considérations, nous ne voterons pas ce budget. Je vous remercie. »

**Mme RUPH** : « De façon assez synthétique puisque nous avons déjà fait deux fois le Débat d'Orientations Budgétaires cette année, nous avons la même remarque sur les courbes et nous aurions bien aimé avoir sur les courbes le budget des années précédentes et, en regard, le réalisé. De mémoire, c'est entre 2 et 4 millions d'€ reportés tous les ans à mettre en regard des 500 000 € qui manqueraient en dotation. Nous avons deux diapositives nous expliquant la perte de ces 500 000 € etc... Comme le faisait remarquer Julien, cela manque complètement sur les courbes et la façon de transmettre l'information nous paraît pas tout à fait transparente et en tout cas orientée sur le message à transmettre, que nous avons bien compris après 3 séances de présentation par Monsieur Issakidis sur les fortes inquiétudes sur les années à venir.

Ces 500 000 € nous avons fait l'exercice la dernière fois, de mettre en regard les dépenses par rapport au total et cela représente à peine 2.5 % du budget dans la mesure où celui-ci est réalisé et donc encore sur la base théorique des 20 millions d'€ Nous avons lancé plusieurs idées pour faire face à cette baisse qui étaient :

- la négociation des différents contrats et conventions ; nous avons parlé des contrats-cadres ou de la piscine,
- des budgets tels que la communication, frais de réceptions qui sont des enveloppes assez grosses dont nous ne connaissons pas bien le détail mais qui dépassaient le million d'€
- l'augmentation du taux ; vous disiez que vous n'augmentiez pas les impôts ce qui est vrai mais le taux augmente même si cela n'est pas de votre fait ce qui fait aussi des revenus en plus,
- le report des projets d'urbanisme ou la diminution de leur importance notamment la Place de Verdun ; nous sommes sur des projets à 4-5 millions d'€ et donc en baissant les projets de 10 % nous retrouvons là encore les 500 000 €

Nous avons également, depuis 3 séances, bien noté les idées ingénieuses, créatives et audacieuses que vous proposez sur lesquelles nous aimerions avoir un peu plus de détails pour pouvoir en débattre avec vous. »

.../...

**M. ISSAKIDIS** : « Je voudrais commencer par vous remercier pour vos interventions parce que finalement nous continuons un peu dans l'esprit de ce que nous avons initié au moment des DOB où je répète, encore une fois, nous sommes dans une époque où l'unité va jouer. Il faut dépasser ces clivages plus ou moins artificiels, car il faut que tout le monde lève les voiles dans le même sens. Les difficultés budgétaires sont là ; elles ne sont pas exagérées. Je vais revenir sur quelques points, rapidement d'abord, pour clarifier un point sur la lecture des courbes. Peut-être y a-t-il une incompréhension, mais certainement pas avec l'intention de tromper les lecteurs pour une raison extrêmement simple ce que j'ai dit au début : notre volonté est qu'à partir de maintenant Compte Administratif (CA) et Budget Prévisionnel (BP) soient les plus proches possible. Cela signifie que les écarts qui feraient que certains pourraient lire ces courbes de façon erronée, n'ont plus cours à partir de maintenant ou, du moins, c'est notre volonté. C'est-à-dire qu'en gros les écarts qui feraient que vous interprétiez les courbes en disant que nous mettons d'un côté les BP et de l'autre des CA ; à partir de 2015, notre volonté est que ces deux chiffres soient les plus près possible. Pourquoi les années d'avant il était habile de mettre au budget des projets dans leur intégralité ou une grande partie de leur financement, alors même que certains pourraient nous dire que nous n'étions pas certains de tout faire dans l'année fiscale ? Pour une raison extrêmement simple : il était à ce moment-là possible de prétendre à des subventions, des aides pour réaliser ces projets ce qui faisait que c'eût été une mauvaise approche que de minimiser le coût de ces projets, de les saucissonner année après année car, dans ces cas-là, nous n'aurions perçu qu'une fraction des subventions auxquelles nous pouvions prétendre. Je pense à la bibliothèque, à beaucoup de réalisations faites, gymnases en tout genre etc... C'était comme cela qu'il fallait gérer ; c'était la bonne gestion du moment. Je me répète, mais cette époque-là est finie car les subventions vont fondre beaucoup ; elles fondent déjà et il est fort probable qu'elles fondent encore plus et nous n'avons plus du tout intérêt en affichage budgétaire, à mettre l'intégralité du budget d'un projet dont nous savons à l'avance qu'il va vraisemblablement s'étaler dans le temps dès la première année. C'est ce qui fait que nous allons pouvoir servir l'objectif dont je parlais tout à l'heure, à savoir rapprocher CA et BP le plus possible à partir de maintenant et qu'aujourd'hui nous avons une planification multi-annuelle des dépenses que nous souhaitons être la plus proche possible de la réalité.

Un mot sur le tennis qui a été souligné. Il n'y a pas 0 investissement sur le tennis cette année ! Il y a à la fois des investissements d'entretien courant attachés à un certain nombre de choses à réparer ce qui représente des investissements et puis la partie programmatique. Donc je ne peux pas laisser dire que nous gardons cette année 2015 pour faire de belles études et que nous verrons l'année prochaine où nous mettons l'argent : non ce n'est pas cela ! Nous ne pouvons pas nous précipiter à la fois dans l'utilisation des deniers qui sont les nôtres, mais, en même temps, nous faisons des choses. Nous essayons de les faire à la fois coordonnées les unes avec les autres et correspondant à une réalité que nous avons d'abord commencé par mesurer.

Pour ce qui concerne les marges de manœuvre, pour faire des choses que nous pourrions faire dans le futur et j'engloberai dans cette remarque également celle qui a été faite autour des taux d'intérêt qui sont bas : oui nous pouvons faire des choses : à la fois nous pouvons dégager des marges de manœuvre qui sont celles que nous saurons nous dégager par différents moyens : mutualisation des moyens et je reprends ce qu'a dit Mme Rupp, car nous avons reçu des propositions de viroflaysiens par mail et dans les boîtes à suggestions qui donnent des idées et nous allons voir tout ce qu'il est possible de mettre en œuvre.

.../...

C'est un débat ouvert et tout le monde est responsabilisé ; il n'y a plus d'opposition, car nous sommes co-responsables de la façon dont les choses vont avancer parce que si vous étiez à notre place vous feriez exactement la même chose ; il n'y a pas de choix possible.

En ce qui concerne les emprunts pour finir là-dessus. Ce n'est pas que nous sommes rétifs à emprunter même si les taux sont hyper bas. Mettez-vous dans une situation personnelle : est-ce que vous emprunteriez vous, sur 20 ans, si vous ne saviez pas si demain vous auriez encore un travail ? Je pense que vous y réfléchiriez à deux fois comme tout le monde. Eh bien nous en sommes un peu là puisque l'incertitude budgétaire qui est devant nous appelle de notre part, et c'est un peu la vérité qui nous impose de dire les choses telles qu'elles sont, un minimum de sagesse. Ce qui est, en l'occurrence, d'essayer de voir où les choses vont aller avant de s'engager sur des chemins qui feraient qu'au bout du bout nous serions amenés à prendre des décisions totalement impopulaires.

Quand vous dites que nous retirons du pouvoir d'achat aux viroflaysiens, il faudra m'expliquer comment. Les impôts n'ont pas bougé depuis 5 ans et je ne vois pas comment nous pourrions être taxés d'une forme de responsabilité en matière de baisse du pouvoir d'achat des viroflaysiens.

J'avais d'autres sujets, mais je ne veux pas être plus long et je laisse la parole aux autres. »

**M. GUILLON** : « Je voudrais apporter des précisions concernant le secteur de la communication puisque ce sujet a été évoqué lors du 1<sup>er</sup> DOB et vient d'être évoqué à nouveau avec des dépenses qui, à un moment donné, ont été qualifiées d'excessives.

Je compare de budget prévisionnel à budget prévisionnel et en net, c'est-à-dire que je prends l'ensemble des dépenses, charges de personnel incluses et je déduis les recettes, notamment celles de publicité, dont nous pouvons bénéficier dans les différentes publications que nous avons et notamment l'Echo de Viroflay. En 2012, le budget net du secteur communication était de 260 970 € personnel inclus et recettes déduites ; en 2013, le prévisionnel net était de 250 390 €, soit 10 000 € de moins ; en 2014, le prévisionnel net était de 248 860 € et en 2015, le prévisionnel net est de 246 430 €. Si nous comparons par rapport à la diapositive que nous avons montrée tout à l'heure qui est la numéro 9, le secteur communication est inclus dans le service aux habitants et si nous comparons les 246 430 € au net global de 14 900 000 €, cela fait 1.65 % de l'ensemble du budget de fonctionnement de la ville. Alors que beaucoup de collectivités, d'entreprises ont un chiffre de l'ordre de 2 %. L'évènementiel, puisque le sujet a aussi été évoqué, qui organise les fêtes et cérémonies et s'appelait avant comme cela, ainsi que la fête de la ville ; lui aussi, si je compare le BP 2014 au BP 2015, passe de 269 000 € à 264 000 €. C'est un budget qui, toujours en net, donc toutes charges incluses et recettes déduites (peu de recettes seulement avec la brocante de la ville) représente 1.78 % du budget global net de fonctionnement de la ville rapporté à 14 900 000 €; je crois d'ailleurs que le service évènementiel fait aussi partie de la catégorie « service aux habitants ». »

**M. LEBRUN** : « Quelques précisions : j'entends des propositions de « raboutage », de travail sur nos dépenses : le travail sur les contrats est une évidence et nous ne vous avons pas attendu pour cela, car il y a des contrats qui sont à échéance de 2015, d'autres à échéance de 2016, puis de 2017 et il faut donc les anticiper pour se dire ce que nous allons pouvoir faire. Je prends l'exemple de deux contrats importants qui représentent chacun 500 000 € : le balayage des rues et le nettoyage de nos établissements. Nous allons effectivement regarder pour faire des économies sur ces contrats, mais cela veut dire soit diminuer la prestation, soit lancer des appels d'offres en serrant les prix sur les entreprises car, là aussi, les procédures d'appels d'offres ne sont pas en faveur d'une réduction claire des dépenses publiques.

.../...

La question de la négociation dans une telle procédure est toujours extrêmement complexe et dans ces entreprises il y a quand-même beaucoup de salariés derrière et donc nous avons envie que dans notre pays, les gens continuent à avoir du travail. Ce sont des sujets assez compliqués. Sur le sujet du ménage, oui nous pourrions gagner 50 000 € en baissant de 10 %, mais jusqu'à présent, à chaque renouvellement de contrat, nous étions plutôt aux alentours de + 5 à + 8 %. Il va donc falloir faire le chemin inverse avec un cahier des charges certainement moins ambitieux et trouver des solutions pour négocier.

Avant toute chose, je voulais souligner pour le budget 2015, la forte implication des élus de secteurs concernés et également des services de la ville sur son élaboration. Nous avons envoyé une lettre de cadrage en disant que nous devions avoir un budget à « - quelque chose » ; les services ont essayé de faire des efforts pour arriver à cela, ce qui n'est jamais très facile, surtout lorsque nous avons un budget qui est composé à 55 % de frais de personnel. Là aussi j'entends des propositions par-ci par-là, mais je n'entends rien sur ce que nous faisons des frais de personnel. Vous savez qu'un quart du budget de personnel est représenté par le personnel social et la petite enfance :  $\frac{1}{4}$  de 11 000 000 d'€ cela fait pratiquement 2 700 000 €; s'il faut gagner 1 700 000 € de baisse de DGF, vous voyez ce que cela peut représenter sur le personnel. Et 11 000 000 d'€ est la masse la plus importante du budget. Je n'ai entendu personne me faire des propositions là-dessus, hormis des questions de mutualisation, mais, à ce sujet, nous sommes soit à la marge tout en faisant clairement des optimisations, mais souvent, au contraire, nous avons des effets d'augmentation globale des dépenses, car nous sommes amenés à ajuster ceux qui sont moins bien payés par rapport à ceux des autres communes qui sont mieux payés. Nous l'avons déjà connu dans toutes les intercommunalités. Donc, c'est un sujet sur lequel nous allons devoir travailler et, forcément, une diminution des frais de personnel, puisque c'est le plus gros poste, entraîne quasiment une diminution de services. Là non plus je n'entends pas beaucoup de propositions. Les diminutions de services, nous serons amenés à en faire. Ce que je dis ici, c'est que nous avons un budget voté avec un autofinancement de l'ordre de 1 200 000 € alors que nous avions 1 800 000 € l'année dernière, et je souhaite que nous soyons le plus éloigné possible de ces 1 200 000 € au-dessus de cette somme. Quand je dis le plus éloigné possible, cela veut dire que nous ayons plutôt des bonnes surprises et que sur nos dépenses, en cours d'année 2015, nous soyons encore en mesure de réduire puisque le budget de fonctionnement représente un plafond de dépenses et j'espère bien que nous n'allons pas le dépenser en totalité ! Même si nous sommes proches, nous devons essayer de ne pas le dépenser. De cette façon, nous allons pouvoir un peu redresser l'autofinancement, mais je peux vous dire que l'autofinancement réel de fin 2015 ne sera ni à 4 000 000, ni à 3 000 000, peut-être pas à 1 200 000, je ne pense pas, mais pas du niveau de ceux que nous avons connu jusqu'à présent. Pourquoi ? Parce qu'il y a des choses que nous avons intégrées dans le budget cette année, des recettes que nous touchions généralement au mois de février-mars et dont nous ne connaissions pas la valeur et que nous avons intégrées dans le budget. Ce ne sera donc pas une bonne surprise pour le budget 2015, car cela est déjà une recette que nous avons intégrée dans le budget 2015 et il y en a pour 300 000 €. Nous risquons d'avoir très peu de bonnes nouvelles.

Un autre point aussi : nous avons parlé de DGF, de péréquation ; nous n'avons pas encore parlé de rythmes scolaires, mais nous pouvons le faire, ainsi qu'un autre point dont nous n'avons pas parlé et que nous avons découvert il n'y a pas si longtemps : c'est le fait qu'il existait jusqu'à présent une sorte de contribution des promoteurs lorsqu'ils dépassaient une certaine densité, ce que nous appelons le Dépassement du Plafond Légal de Densité, DPLD. Lorsqu'un promoteur dépassait le Plafond Légal de Densité, tout en respectant les règles d'urbanisme, il payait une contribution. Au 1<sup>er</sup> janvier, cette contribution disparaît.

.../...

C'était entre 300 000 et 600 000 € que nous pouvions toucher chaque année. Les mauvaises nouvelles s'accumulent et quand j'entends dire, de la part de nos deux oppositions, que nous faisons du catastrophisme, que notre autofinancement sera beaucoup plus important que nos prévisions budgétaires, je leur donne rendez-vous dans un an et nous verrons bien. Je peux vous dire que lorsque je vois mes autres confrères Maires, ils se font du sang d'encre sur cette question-là car ils voient bien que le mur qu'ils ont devant eux en 2015 deviendra en 2016 un précipice, ainsi qu'en 2017. La tendance est là parce que le gouvernement met en place des mesures extrêmement brutales qui vont nous pousser à prendre des décisions violentes. C'est bien pour cela que nous essayons d'avoir un discours réaliste car c'est une réalité, sauf si le gouvernement revient là-dessus ce dont je n'ai pas l'impression.

Il est vrai que nous pouvons jouer sur du contrat cyclique en se disant que nous allons plutôt relancer l'investissement pour relancer la croissance, mais je suis désolé, car lorsque nous avons des perspectives aussi sombres à 3 ans, se lancer dans des investissements au niveau desquels nous étions les années précédentes, serait irresponsable. Je le dis maintenant depuis un an et demi : l'investissement public en France va baisser et cela aura des répercussions sur l'économie et sur l'emploi. Mais ce n'est pas de la faute des communes.

Le remplacement de la voiture comme vous disiez : eh bien un ménage, lorsque son pouvoir d'achat diminue parce qu'il a plus d'impôts, parce que l'un des deux tombe au chômage, que ses allocations familiales diminuent, que l'APL diminue, ne change pas sa voiture mais essaye de la faire durer encore un ou deux ans et essaye de faire en sorte de pouvoir mettre un peu de carburant dedans !

Nous sommes élus ici, nous avons été élus par la population de Viroflay pour agir en tant que responsables. Et la responsabilité que nous avons les uns et les autres est de se demander quelle est la réalité des choses. Lorsque nous nous trouvons dans une période plutôt tranquille, d'opulence comme nous avons pu connaître il y a quelques années, il n'y a pas trop de soucis. Là, il faut que chacun d'entre vous soit conscient que la période va être difficile. Et nous n'avons pas parlé ici des baisses de dotations sur les autres niveaux de collectivités : la Région, le Département, l'intercommunalité. Toutes ces collectivités vont subir le même phénomène que nous car la péréquation, la DGF, tout cela va augmenter les dépenses ou diminuer les recettes. Forcément donc, les subventions que nous avons tout en haut, nous ne les aurons plus tout en bas puisqu'il n'y en aura plus en haut ! Donc, nous allons nous retrouver dans une situation qui sera encore pire que celle-là pour 2017.

Franchement, je ne veux pas que l'on dise que je suis pessimiste, catastrophiste, mais je fais preuve d'une forme de réalisme que j'espère faire passer à l'ensemble d'entre vous et qu'il va falloir faire passer à la population pour que chacun puisse faire de son côté des efforts pour contribuer à la diminution des dépenses publiques comme je l'avais dit à la cérémonie des vœux. J'espère qu'à un moment donné, ce mouvement pourra s'initier et que cela pourra contribuer à cette diminution. Nous essaierons de trouver des exemples et des idées, mais nous jouons sur epsilon, mais ajoutés les uns aux autres, ces efforts peuvent faire quelque chose d'important. Et en tout cas, c'est une forme de prise de conscience à laquelle j'appelle l'ensemble des élus, mais aussi l'ensemble des viroflaysiens.

Une question importante : nous avons parlé de l'emprunt. J'ai fait l'ouverture de la présentation du budget en disant que nous avions dépassé 2 000 milliards d'€ d'endettement en France. C'est presque 35 000 € par Français.

Si nous voulons continuer à investir, à dépenser alors que nous n'avons pas les moyens, il faut emprunter ; ces emprunts contractés par les villes, par les différentes collectivités viennent consolider les emprunts et la dette nationale. A un moment donné, comme dans un ménage dans lequel l'un des deux tombe au chômage, peut-être que le banquier à un moment donné ne sera plus très chaud pour leur prêter de l'argent.

.../...

C'est ce qui va se passer en France, à un moment donné, même si les taux sont bas, il nous sera demandé de régler nos problèmes de gestion et de déficit public avant que le règlement de la dette soit étudié. D'ailleurs, cela me dit quelque chose ; j'ai entendu cela dans un autre pays en Europe.

La question de la ZAC est une vraie question, mais, volontairement, nous n'incluons pas dans ce budget, hormis le financement d'études complémentaires éventuellement, les effets de la ZAC. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons :

- 1- les effets vont s'étaler sur plusieurs années : 10, 12, 15 ans, donc il est difficile de faire du pluriannuel. Cela dépend d'un certain nombre de processus, du marché de l'immobilier et donc nous n'allons pas intégrer dans un budget des éléments qui sont plus qu'incertains dans leur montant et le moment où ils vont se réaliser.
- 2- Sur le plan financier, la ZAC est un ensemble équilibré qui permet par la vente de foncier d'ensuite financer un certain nombre d'autres équipements nécessaires dans le cadre des restructurations de quartiers comme nous pouvons l'envisager, mais également, dans le cadre d'augmentation des équipements de Viroflay.

Je prends un simple exemple : si nous nous disons en bas de la rue Rieussec, il faut travailler sur La Forge et le square Delaunay, nous avons clairement deux équipements qui sont La Forge et Arc'Ados qu'il va falloir retrouver ailleurs si nous construisons à ces emplacements. Les recettes de foncier que nous allons trouver là vont permettre de financer l'équipement.

Il y a aussi des îlots qui sont déficitaires parce qu'il y a du foncier à acquérir par des privés et donc ceux-là sont déficitaires, d'autres qui sont bénéficiaires. Cela forme un tout et l'ensemble est équilibré. Là-dedans, je compte aussi l'équipement événementiel dont nous avons déjà parlé et qui pourrait se positionner sur Bon Repos. C'est un autre élément. Nous avons donc un package « hors-budget » qui vivra sa vie et qui nous permettra progressivement de nous dire que nous avons des certitudes et donc financer des investissements progressivement. C'est pour cela que la ZAC se situe en dehors ; je ne sais pas si cela est bien clair, mais ça l'est pour moi.

Sur l'accessibilité, il faut continuer à travailler dessus et c'est ce que nous faisons. Simplement, je crois savoir qu'il y a un certain nombre d'équipements qui nécessitent d'être mis en accessibilité et je crois que les plus importants à l'heure actuelle le sont déjà. Quand je dis les plus importants, il s'agit de ceux qui sont amenés à accueillir du public de façon très régulière comme les écoles, la bibliothèque, la mairie... qui sont déjà complètement accessibles. Il faut travailler sur les écoles avec pragmatisme. Si nous avons un jour à accueillir un enfant qui nécessite d'être pris en charge d'une façon particulière parce qu'il s'est cassé la jambe, nous l'avons déjà fait et cela n'a jamais posé de problème. Il y a des écoles équipées d'ascenseurs et pour les autres, nous avons toujours moyen de s'organiser au sein de l'école pour faire en sorte que les classes puissent éventuellement bouger s'il le faut. Le pragmatisme c'est ça : nous faisons en sorte de traiter 99,99 % et le 0.01 % des cas qui se présentera, nous pouvons espérer que, statistiquement, il ne se produira pas dans les 4 ou 5 ans qui seront nécessaires pour mettre tous les bâtiments en accessibilité. Je rappelle que l'estimation qui a été faite, il y a deux ans, au niveau national, représentait quand-même 50 milliards d'€ d'investissements à faire sur la question de l'accessibilité en France. C'est un montant énorme et c'est bien pour cela que le gouvernement a décidé de décaler tout cela dans le temps. L'autre chose : quand j'entends la SNCF dire que les gares de Viroflay ne seront mis en accessibilité qu'à partir de 2018-2019 : cela n'est-il pas quelque chose qui est vraiment indispensable, car c'est le quotidien des français ! La SNCF et même le STIF et la Région ont programmé des mises en accessibilité de leurs équipements fondamentaux sur des horizons très lointains.

.../...



De ce côté-là, je ne pense pas que nous ayons de leçon à recevoir de qui que ce soit, car nous faisons en sorte de tenir compte des besoins des viroflaysiens lorsqu'ils apparaissent et qu'ils soient bien traités. Mais nous continuons à travailler dessus et nous allons continuer pour avoir des éléments chiffrés, des études afin que nous puissions nous dire si cela vaut le coup de mettre tout en accessibilité ou si nous prenons quelques dérogations, tout en s'assurant qu'elles ne mettent personne en difficulté bien sûr.

La voirie : nous faisons beaucoup de dépenses dans ce domaine depuis quelques années et c'est aussi cela : nous essayons de mettre en accessibilité les différents réseaux de Viroflay.

Concernant la question du tennis, nous avons un diagnostic qui n'est pas forcément très reluisant dans le sens où l'équipement est vieillissant avec des courts inutilisables pratiquement la moitié de l'année parce qu'ils sont humides, couverts de mousse. Le club de tennis a pratiquement 700 ou 800 adhérents, 850 adhérents dont 2/3 d'enfants et donc je crois que ce n'est pas du luxe de se dire que nous avons un travail à faire sur ces tennis et je pense qu'il est important de se dire que l'année 2015 sera consacrée à ces études afin que nous sachions comment nous pouvons faire, à quel coût et après seulement se lancer. C'est de bonne stratégie de ne pas se lancer à corps perdu dans quelque chose dont nous ne savons pas exactement combien il pourrait coûter d'ores et déjà.

Nous sommes déjà mi-février et je peux vous dire que compte tenu du temps des procédures, d'études, de marchés publics, de cahiers des charges, de marchés publics, 10 mois ne seront pas de trop pour le faire et donc les dépenses arriveront un peu plus tard en espérant que nous pourrions quand-même les faire.

Arrêtons aussi de toujours massacrer en disant : « la communication rendez vous compte !! » : 250 000 € de coût de communication, frais de personnel compris ! Je ne pense pas que nous soyons particulièrement dépensiers et j'aimerais que nous allions voir d'autres collectivités si elles sont aussi peu dépensières que nous... »

**Mme RUPH** : « ... qualifier d'excessives, les dépenses, parce qu'excessif pour moi ne veut rien dire. Nous avons juste rebondi sur votre discours, que vous venez de refaire aujourd'hui, où vous dites qu'il faut arrêter de remplacer ses pneus, sa voiture, enfin bref. Nous avons juste soumis l'idée que cela pouvait être appliqué à certains postes de dépenses nous paraissant moins essentiels que d'autres comme les services, la petite enfance etc... Ce n'est pas 250 000 € et je reprends les chiffres que nous avons partagés l'autre fois où nous étions à un peu moins d'1 000 000 d'€ : frais de communication, évènementiel, frais de réceptions et frais des élus.

Vous parliez de 10 % d'économies sur les frais de ménage ; 10 % sur le million cela fait 100 000 € et nous avons trouvé le double de ce que vous proposiez sur le ménage tout à l'heure ce qui représente un effort partagé par tous sur des choses qui nous paraissent moins essentielles et qui participeraient à l'effort général. Sur les services, nous vous rejoignons sur le côté pédagogique pour faire comprendre aux viroflaysiens ce que coûtent réellement les différents services et nous avons fait des propositions, notamment pourquoi pas de faire payer certains services moins essentiels ; nous avons alors parlé de la culture ou certaines choses comme cela et faire des grilles de plus en plus adaptées aux revenus des viroflaysiens pour que la contribution soit la plus proportionnelle possible aux moyens.

Le dernier point : vous avez parlé de suggestions nombreuses des viroflaysiens qui ont été faites dans les boîtes : pourrions-nous les partager ensemble ? »

**M. LEBRUN** : « Nous les partagerons à un moment donné oui. Forcément. Mais il n'y a pas de miracle !

.../...

J'ai juste une question à vous poser : lorsque vous parlez de services non essentiels, cela pose aussi la question des missions de la ville, de ses missions réelles et j'aimerais bien qu'un jour effectivement, nous puissions dire quels sont les services non essentiels à la ville. Vous avez évoqué des sujets et je ne dis pas que la Culture n'est pas essentielle et nous sommes là, autour de cette table à dire ce n'est pas essentiel parce que là pour le coup si nous disions que ce n'est pas essentiel, nous ferions de vraies économies, mais ce n'est pas le sujet. Ceci étant, un service à partir du moment où il est mis en place, il paraît essentiel à la personne qui l'utilise. Donc, c'est à nous en tant qu'élus, en tant que responsables, de nous demander si tel ou tel service est vraiment essentiel ou pas. Je reprends juste un exemple dont nous discutons depuis 2 ans : pensez-vous que les classes d'environnement sont essentielles ? Bah voilà, merci. Sincèrement, je pense qu'une classe d'environnement, c'est-à-dire envoyer nos enfants pendant 10 jours à la campagne ou à la mer, à Viroflay, n'est peut-être pas forcément essentiel. C'est plutôt quelque chose du type confort, mais pas essentiel. Quand une famille se dit en début d'année : mon conjoint est au chômage... Continue-t-elle au même rythme de vacances, de loisirs ? Non, elle est obligée de diminuer et c'est une évidence. Nous sommes là dans ce schéma et pour moi ce qui est essentiel c'est de pouvoir continuer à garder les enfants des viroflaysiens, pouvoir continuer à les faire déjeuner à la cantine, pouvoir continuer à les garder dans les crèches, car cela est important. Après, le reste... Parce qu'à ce rythme-là, je vous l'ai dit au tout début, chacun trouvera que c'est essentiel pour soi. C'est donc à nous de pouvoir dire que nous pensons que certaines choses ne sont pas essentielles. Je prends l'exemple des classes d'environnement, mais il y a certainement d'autres sujets sur lesquels nous devons travailler tous ensemble ; mais c'est bien à chacun de s'interroger sur : qu'est-ce qui est essentiel ? »

**Mme RUPH** : « Sur les classes d'environnement, peut-être que pour les 2/3 ce n'est pas essentiel car ils partent avec leurs familles, mais il y a un bon tiers pour ce que je peux observer dans l'école dans laquelle sont mes deux enfants et bientôt mes trois, pour lesquels ce sont les vacances de l'année ! Si Mme Billaudel ! Je peux vous dire qu'il y en a un certain nombre pour qui c'est important.

Nous parlons de frais et vous refusez manifestement d'aborder la question de la communication... Il y a un exemple tout simple : l'Echo de Viroflay est formidable et cela nous explique sur 30 pages toutes les actions formidables de la mairie, très bien. Pouvons-nous envisager de faire un numéro de moins, ce qui ferait 10 % d'économies. Les campagnes d'affichage nous expliquant pendant 1 mois que passer l'été à Viroflay c'est formidable ! Je suis désolée, mais cela me paraît moins essentiel qu'une classe d'environnement. Il n'y a pas beaucoup d'informations : c'est sympa, il y a des logos, des graphiques plutôt originaux mais en gros le message était : l'été c'est sympa à Viroflay aussi... Mais ils sont là et vous leur dites quoi ? Que c'est sympa de rester et ils sont très contents de l'entendre ! Ce qui compte ce sont les actions proposées et ce qu'ils vont y faire.

Avoir des trucs affichés dans toute la ville... Payer une campagne d'affichage, utiliser les panneaux de la ville pour dire : l'été à Viroflay c'est super ! Je suis désolée, mais je pense qu'il y a d'autres moyens de le leur faire croire, de faire connaître ce qu'il y a. De plus, s'ils y sont tous les étés, nous pouvons supposer que si nous faisons notre boulot correctement qu'ils sont au courant.

Nous parlions des frais de réceptions : 10 % d'économies sur les frais de réceptions c'est peut-être un peu moins de petits fours... Le banquet des anciens, la cérémonie des vœux dont vous parliez tout à l'heure : vous demandez aux familles de faire des efforts en leur disant d'arrêter de s'acheter des pneus, de ne plus partir en vacances si un membre de la famille est au chômage !...

.../...

Mais par contre, c'est inenvisageable de se dire qu'il n'est peut-être pas essentiel d'avoir le podium, le super truc, le buffet à chaque fois que nous recevons, d'avoir une plaquette... Je suis désolée, mais il y a du matériel de communication, de réceptions... Les frais des élus avec je ne sais plus combien de centaines de milliers d'€ cela représente parce que c'est quand-même quelques centaines de milliers d'€! »

**Mme BILLAUDEL** : « Les élus sont quand-même en réunion très souvent et souvent contents de voir ceux qui brillent par leur absence. »

**Mme RUPH** : « Je ne dis pas d'annuler les frais des élus, je dis que si nous demandons aux familles de faire 10 % d'économies sur leurs classes d'environnement, leurs frais personnels, leur nourriture pour que nous puissions continuer à survivre, je ne vois pas pourquoi les élus ne pourraient pas faire un effort de 10 % pour manger un peu moins cher, se déplacer en transports en commun, nous pouvons trouver 10 % d'économies... »

**M. LEBRUN** : « Attendez ! Excusez-moi ! Je vais reprendre là-dessus parce que nous avons l'impression que les élus se goinfrent ! Je vais vous dire : je peux compter sur les doigts d'une main le nombre de fois où je reçois quelqu'un au restaurant sur le budget de la mairie. Et encore, il s'agit d'un restaurant à Viroflay et donc pas le plus cher de la région. Et nous ne pouvons pas dire que les frais de réceptions de la ville sont des frais qui sont engloutis par les élus. Ce n'est pas vrai. Nous ne pouvons pas continuer, comme vous le faites régulièrement Mme Ruph et votre groupe, à affirmer des choses qui sont complètement fausses. Dans le dernier Echo de Viroflay vous avez mis dans votre tribune quelque chose qui est faux ! Vous parlez des diminutions en disant « peut-être que la municipalité a trouvé des nouveaux votants, et puis il y en a qui ont disparu après... » Vous dites des choses fausses. C'est pour cela que je reprends la main de façon un peu véhémence, car, clairement, nous ne pouvons pas dire des choses fausses. Je ne l'accepterai pas : vérifiez vos chiffres et nous pouvons vous en donner, mais en tout cas, en ce qui concerne les frais des élus, il s'agit de leurs indemnités. Je pense qu'en début de mandature, lorsque nous votons les indemnités des élus, je crois qu'elles sont votées à l'unanimité... Pourquoi ? Parce que nous consacrons un temps extrêmement important et nous sommes là pour ça, c'est normal, mais nous y consacrons beaucoup de temps, beaucoup de soirées, beaucoup de week-end et pour une responsabilité beaucoup plus importante que la somme que nous pouvons recevoir à la fin du mois pour ceux qui la reçoivent. »

**Mme BERTHOD** : « Je suis désolée Mme Ruph, mais je vais vous coûter cher avec mon service aux Affaires Sociales. Parce que justement en ce moment, nous sommes en travail de transversalité avec le service de la communication. Je trouve qu'au social nous proposons beaucoup de services, mais que les viroflaysiens qui en ont besoin n'osent pas ou ne viennent pas les chercher. Donc, nous allons particulièrement travailler la communication afin que les viroflaysiens sachent qu'il y a des choses proposées au CCAS et dont ils ne se servent pas. Nous allons, par exemple, sans doute éditer des cartes postales qui seront directement envoyées aux personnes âgées pendant l'été afin qu'elles se souviennent qu'il y a la bibliothèque, la piscine avec des créneaux spécifiques... cela ne sera pas plus ou moins efficace, mais c'est une étude sur une communication différente. Actuellement, nous envoyons aux personnes âgées, chaque été, ce que nous appelons le fichier de la veille sociale fait d'une enveloppe avec des feuilles qui viennent du Cogitey, de ce qui existe, les adresses des boulangers etc... et nous avons l'impression qu'elles ne sont pas lues. Donc, nous réfléchissons, nous modifions notre communication et nous cherchons.

.../...

Cela va coûter en communication, bien sûr, car nous allons faire un essai sur des minis cartes postales et si cela produit son effet et bien nous serons contents d'avoir dépensé de la communication afin que plus de personnes profitent de tout ce qui est proposé au social. »

**M. LEBRUN** : « Il y a un autre sujet dont nous parlons régulièrement chaque année et qui est le Pact'Yvelines. Chaque année, il nous est dit que trop peu de dossiers passent au Pact'Yvelines pour l'amélioration de l'habitat des particuliers. Oui et ce, malgré le fait que nous mettons de la communication dans l'Echo de Viroflay, dans un certain nombre d'autres endroits, chaque année, un petit encart indiquant que le Pact'Yvelines peut aider les viroflaysiens dans leurs travaux de mises aux normes, économies d'énergie etc...

Plus nous diminuons les supports de communication, qui ne sont pas nombreux à Viroflay, je peux vous le dire ; en fait nous vous avons donné les chiffres et depuis 2012, nous avons une application mobile qui existe, une page Facebook, et donc nous avons multiplié les supports de communication tout en diminuant le budget de ce secteur. Ce n'est quand même pas mal : nous faisons plus avec moins.

Nous pouvons toujours dire que nous pouvons diminuer telle ou telle chose, mais à ce moment-là, la communication, ce n'est plus la peine d'en faire dans ces cas-là. Mais j'entends : « les affiches disant passez votre été à Viroflay !... » Nous avons mis, il y a 2 ans une affiche « Allez à la piscine à Viroflay » et la piscine était fermée pendant l'été : là oui ; il y a eu un raté ! Je suis d'accord... »

**Mme CARON** : « Je ne vais pas rentrer dans les détails mais, dans votre intervention Mme Ruph, ce qui me frappe, pas juste ce soir mais souvent : quand vous dites « la mairie » je ne sens aucun respect dans ce que vous dites. Et, je suis désolée que dans la communication, nous voyons ce que fait la mairie, et bien évidemment que nous voyons ce que fait la mairie, mais qui travaille pour les viroflaysiens si ce n'est la mairie ? Donc, je recommence : un peu de respect pour les gens qui travaillent et qui communiquent pour les viroflaysiens. Je ne comprends pas cette rancœur que vous avez quand vous dites « la mairie » de façon péjorative, je suis choquée. »

**Mme RUPH** : « Vous l'entendez comme vous voulez et cela vous regarde... »

**Mme BILLAUDEL** : « Je vais rajouter le respect du personnel qui sait très bien que lors de réceptions où vous êtes rarement, vous ne le saluez même pas, ce qui n'est pas le cas de l'opposition ; respect des autres élus qui vous invitent régulièrement à des réunions et jamais vous ne vous excusez car vous n'êtes jamais là. Il faut que le public le sache ; les commissions thématiques : vous travaillez mais vous n'êtes pas les seuls à travailler car certains travaillent beaucoup aussi et se débrouillent ! Vous n'avez pas un mot d'excuses, rien ! Une commission scolaire importante a eu lieu encore il n'y a pas longtemps et personne n'est venu, n'a pas adressé un seul mot d'excuse, à la commission thématique de l'autre jour : personne. Votre présence peut être comptée sur les doigts d'une main depuis que vous êtes élue. Donc au lieu de focaliser sur une affiche l'été qui peut-être est une erreur et cela arrive, parce que ceux qui font les choses peuvent faire des erreurs. Venez aux réunions, participez, donnez votre point de vue, vos idées, car nous sommes quand-même dans une période compliquée et nous avons besoin de l'aide de tout le monde et vos idées ne sont pas forcément plus bêtes que les autres et si vous en avez, ce n'est pas pour que nous nous les réappropriions après car nous sommes en collectivité ! Respectez les gens et ce que je vous dis est vrai : le personnel de la mairie trouve que le comportement de votre groupe vis-à-vis de lui, est inadmissible.

.../...

Ce sont des gens qui travaillent ; ils ont besoin d'être salués et vous êtes leurs élus aussi ! »

**Mme RUPH** : « J'entends de ce que vous me dites. Rien qu'en venant, j'ai croisé 3 personnes à qui j'ai dit « bonsoir » et c'est ce que nous faisons toujours et je ne vois pas très bien...

Sur la partie de la représentation Mme Billaudel, nous en avons déjà parlé, nous l'avons reconnu, dit et même souligné que pour nous cela n'était pas évident ce à quoi vous avez répondu : « vous n'avez qu'à faire partie de la majorité comme cela vous serez plus nombreux... » Je ne dis pas que c'est plus évident pour tout le monde, mais si nous regardons en pourcentage le nombre d'absents dans votre groupe ce soir, il y en a aussi un certain nombre... »

**M. LEBRUN** : « Excusez-moi, mais ceux-là donnent des pouvoirs alors que vos deux absents n'ont donné aucun pouvoir ! Pas un mot d'excuses ! Hier, à la commission thématique, il n'y avait pas un membre de votre groupe ! Aucune excuse. »

**Mme RUPH** : « Pour ce soir, je peux répondre après, précisément. Sur les commissions thématiques des rythmes scolaires, nous en avons fait une sur deux, mais c'est vrai que nous n'étions pas présents à toutes et nous l'avons dit. Nous vous avons même demandé la dernière fois... je vais juste finir quand-même ! Vous dites des choses devant le public donc nous vous avons demandé en toute transparence s'il était possible dans certains cas d'envoyer d'autres gens de notre groupe au cas où nous ne pourrions pas y être et vous nous avez répondu non, et juste pour terminer, je crois que je n'ai jamais employé le terme « goinfrer » etc... mais nous avons juste souligné pour faire écho, dans le cadre du DOB, aux efforts qui étaient demandés, vous l'avez rappelé tout à l'heure à tous les viroflaysiens, nous avons juste dit « que pourrions-nous faire, nous ? » et j'ai toujours employé le mot « les élus » pour savoir dans quelle mesure nous pouvons faire un effort pour montrer que nous nous impliquons dans les mêmes conditions de ce que nous demandons aux viroflaysiens. Nous avons soumis des petites idées symboliques pour montrer que chacun peut faire un effort à sa mesure. Nous n'avons pas employé le mot « excessif », « goinfrer », « arrêter de manger ». Donc en synthèse, si nous demandons à tout le monde dans le budget de faire un effort de 5 à 10 % partout, pourquoi ne pas l'appliquer aussi à nous. Tout le monde vient ici avec une tablette, nous, nous n'avons demandé aucune tablette et moi je viens avec mon ordinateur professionnel ; ce sont des petites choses, mais c'est comme cela que nous trouvons les - 5 % et que nous montrons notre implication et que nous sommes des viroflaysiens comme les autres pour l'effort. Je ne suis pas tellement d'accord avec la façon dont vous retranscrivez ce que j'ai dit. »

**M. LEBRUN** : « De toute façon, nous ne sommes d'accord ni d'un côté ni de l'autre ! »

**M. BOUFFARTIGUE** : « Juste une question un peu technique sur la ZAC : budgétairement, les terrains qui nous appartiennent et qui sont dans la ZAC, nous les vendons à l'opérateur, pour qu'avec un déphasage certain, racheter un certain nombre d'équipements qui vont nous appartenir. Donc il y a bien un moment donné dans le budget, nous verrons des recettes arriver pour, sûrement plus tard, avoir des dépenses en face, mais avec peut-être plusieurs années de décalage. C'était juste pour savoir si j'ai bien compris ?... »

.../...

L'autre chose, juste par rapport aux réponses qui ont été faites : dans mon intervention, je rappelle que je n'ai cité qu'aucun investissement en dehors de ceux que vous avez-vous-mêmes présentés et mon propos était simplement de dire, comme vous nous le dites : l'année prochaine nous aurons un budget prévisionnel estimé avec un solde à – 7 000 000 d'€ Est-ce que, vu les taux d'intérêt, il aurait mieux valu que ce soit cette année que l'année prochaine, car je pense que nous allons être contraints de prendre un emprunt pour combler ces 7 000 000 d'€ C'était une question de phasage. Après, si vous voulez des idées pour dépenser plus, j'en ai et nous en avons tous car c'est très facile. Ce n'est absolument pas ce que j'ai dit, mais c'est par rapport au calendrier qui est cité et j'ai aussi dit que c'était très bien que nous ayons un calendrier, calendrier que j'aurais voulu voir aménager de telle manière que les dépenses prévues soient gonflées dès cette année où le contexte est difficile, mais aussi des contraintes en moins avec des taux d'intérêt bas. Il aurait donc peut-être fallu profiter de ce contexte avec des contraintes un peu plus légères à ce niveau-là. »

**M. LEBRUN** : « Tout cela concernait le budget ! Pour la ZAC, oui, c'est une opération isolée du budget. Donc, si à un moment donné, l'aménagement constate dans son planning que l'excédent global est important, il peut nous dire « je vous refais une restitution », mais ce n'est pas avant 3-4-5 ans que cela se passera. Donc, il nous achète les terrains, mais à un moment donné, nous les achetons, mais derrière, il y a aussi l'opération de revente. Nous devons d'abord acheter un certain nombre de terrains nous-mêmes, c'est l'aménageur qui le fera, et il les revend à des promoteurs. Il ne touche donc l'argent qu'à partir du moment où il a eu des promoteurs, que ces promoteurs ont obtenu des permis de construire et que ces permis de construire ont été purgés de tout recours. Car, je vous rappelle aussi que le recours étant un sport national en France, un certain nombre de projets peuvent être décalés dans le temps. C'est pour cela aussi que le budget que nous avons là et même les prévisions sur 2-3 ans n'intègrent strictement rien de ce côté-là ; c'est une position de prudence. Avec mon métier initial d'expert-comptable, le principe « prudence » nous connaissons. Nous ne voulons donc pas inscrire de recettes que nous ne sommes pas sûrs de pouvoir toucher. Et qui peut dire dans 3 ans ce que sera le marché immobilier ? Aucune idée. Donc prudence ! »

**M. ISSAKIDIS** : « Je voulais juste dire un mot très rapide pour rappeler le chiffre que Monsieur Bouffartigue a cité, à savoir – 7 000 000 d'€ en 2016 en prévisionnel, mais rajouter que lorsque des propositions sont faites en matière d'économies budgétaires, il ne faut pas oublier et c'est un appel que je lance, de se poser la question : quels seraient les investissements que nous pourrions ne pas faire ?

Je prends un exemple fictif, ne le prenez pas comme une ligne directrice : est-ce qu'une organisation à vocation à gérer du foncier en masse ou pas ? Je vous pose simplement la question. Si vous transcrivez cela dans le monde de l'entreprise, vous avez des entreprises qui louent leurs locaux et qui n'en possèdent aucun et d'autres entreprises, car ce sont souvent des foncières, ont la propriété de leurs locaux. C'est juste une piste pour se poser la question pour savoir comment réduire ces – 7 000 000 d'€ et cela veut dire aussi trouver les moyens d'échapper à certains investissements dont nous pourrions considérer qu'ils ne font pas partie des missions prioritaires d'une ville ou de ses prérogatives. »

**M. LEBRUN** : « Ceci étant, l'exemple d'école je l'ai lu il y a très peu de temps sur le fait que l'Etat à l'heure actuelle revend certains matériels et notamment du matériel militaire, des bateaux, à des personnes qui ensuite les relouent ensuite.

.../...

C'est-à-dire que nous utilisons les mêmes bateaux, mais qu'ils ne sont plus en investissement et donc nous avons touché la valeur du bateau, mais maintenant nous le dépensons en fonctionnement, donc en coût de location. Cela s'appelle le list back ; des entreprises le font. Mais nous faisons cela généralement lorsque nous avons besoin de trésorerie, ce qui n'est pas forcément un bon signe. Lorsque, par exemple, nous commençons à faire du facturation ce n'est pas bon signe ; cela marche dans certains cas, mais lorsque nous avons plutôt une croissance de l'activité ; lorsque nous sommes en décroissance, c'est une catastrophe complète. Le débat autour du budget ayant eu lieu, nous allons pouvoir passer au vote. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 27 voix

Contre 4

**ADOpte** le budget primitif Ville de l'exercice 2015, joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**M. LEBRUN** : « Je demande à tous les élus d'être attentifs à la façon dont il se déroulera. Et je demande à notre nouvelle Directrice générale des Services d'être encore plus attentive à la façon dont il sera engagé, consommé durant l'exercice pour éviter d'avoir à la fin de l'année 1 200 000 d'€ d'autofinancement car j'aimerais bien avoir un peu plus. »

## **2 - FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX – EXERCICE 2015**

**M. ISSAKIDIS** : « Je vais poursuivre et terminer très vite puisque nous les avons vus précédemment. Donc, nous retrouvons les taux en 2015 qui sont les mêmes depuis 2010 sur plusieurs années : 14.51% pour la taxe d'habitation, 19.87% sur le foncier bâti et 22.16% sur le foncier non bâti. Ces taux sont stables depuis 5 ans. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 27voix

Contre 3

Abstentions 1

**DECIDE** de fixer, sans augmentation, les taux des impositions pour l'année 2015.

.../...

**ADOPTE** les taux des impôts directs locaux, tels qu'ils sont fixés ci-après :

- taxe d'habitation : 14.51 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.87 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.16 %

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **3 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015**

**M. ISSAKIDIS** : « Vous avez sous les yeux le budget d'assainissement en 2 planches. La première qui vous montre dans la partie haute le rappel des équilibres de fonctionnement : 319 900 € et le transfert dans le 2<sup>e</sup> tableau, celui des investissements, provenant du fonctionnement au travers d'une opération d'ordre à hauteur de 262 000 € et l'abondement en recettes jusqu'à 272 000 €

En regard des dépenses d'investissement, vous avez le détail en page suivante ou, comme cela a été rappelé, nous retrouvons ce chiffre du budget assainissement en bas de colonne, en regard du programme à la fois programmatique et d'entretien courant de la voirie de la ville. Donc, nous retrouvons en programmatique un certain nombre de noms de rues que nous avons vus précédemment dans le budget général. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 27 voix

Abstentions 4

**ADOPTE** le budget primitif Assainissement de l'exercice 2015, joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **4 - AMELIORATION DU CADRE URBAIN : AVENANT N° 24 A LA CONVENTION DU 13 AVRIL 1992 AVEC LE PACT'YVELINES**

**M. ISSAKIDIS** : « Il s'agit, pour permettre à l'USMV de fonctionner en ce début d'année et, compte tenu de ce décalage du vote du budget de cette année 2015 en comparaison avec ce qui se pratiquait les années précédentes, d'autoriser Monsieur le Maire à verser un acompte de la subvention versée à l'USMV à hauteur de 22 500 € C'est donc un acompte sur la future subvention qui aboutira à l'issue des discussions en cours. »

.../...



**M. LEBRUN** : « Oui ; surtout la future convention qui est en train d'être discutée entre la ville et l'USMV, convention d'objectifs et de moyens. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** de verser à l'USMV un acompte sur subvention d'un montant de 22 500 euros.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**5 - AMELIORATION DU CADRE URBAIN : AVENANT N° 24 A LA CONVENTION DU 13 AVRIL 1992 AVEC LE PACT'YVELINES**

**Mme BERTHOD** : « Il s'agit du Pact'Yvelines dont vous parliez tout à l'heure Monsieur le Maire. C'est une association qui, depuis 20 ans, sur Viroflay, permet par le biais de la signature d'une convention, d'aider un public soucieux d'adapter son logement à son évolution de vie et de le réhabiliter. La ville propose à Pact'Yvelines de rembourser les frais de constitution de chaque dossier d'étude à cette association. Celle-ci se propose de venir au domicile de la personne, de l'écouter, de l'aider à évaluer quels genres de travaux il serait intéressant pour elle de faire dans son appartement ou dans sa maison, avec l'aide de professionnels tels que des travailleurs sociaux ou des ergothérapeutes. Ensuite, Pact'Yvelines propose les conseils d'un technicien, puis a une assistance aussi pour monter le dossier, pour obtenir des aides, réfléchir à toutes les aides possibles. Enfin, Pact'Yvelines repasse à la fin des travaux afin de vérifier qu'ils sont bien en conformité avec ce qui avait été demandé. Voici pourquoi je pense qu'il est vraiment de bon ton de continuer à travailler avec cette association qui a évidemment le soutien de beaucoup de communes dans les environs ainsi que de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le soutien du Conseil général. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** l'avenant n°24 à la convention du 13 avril 1992 entre le PACT YVELINES et la commune de Viroflay, annexé à la présente délibération.

.../...

**CONFIE** au PACT YVELINES en particulier la mission de répartir, sous forme de subventions, les fonds municipaux destinés au financement des travaux relatifs à l'amélioration de l'habitat et à l'adaptation des logements occupés par des personnes âgées ou handicapées.

Ces subventions seront versées dans la limite des fonds disponibles, et conformément aux conditions d'octroi définies dans le tableau annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°24 à la convention du 13 avril 1992.

#### **6 - ILOT DE LA PATTE D'OIE : PROROGATION DE LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE VILLE/EPFY**

**M. BERNICOT** : « La ville a déjà signé une convention d'action foncière avec l'EPFY, Etablissement Public Foncier des Yvelines en 2012 et cette convention a fait l'objet d'un avenant il y a un an ; elle arrivera à échéance en avril prochain.

Cette mission de veille foncière a permis l'acquisition d'une propriété située 9 rue Louvois. La Patte d'Oie est un des 5 périmètres d'étude et aussi un des 5 sites de la ZAC dont le processus de création est en cours.

La nouvelle convention serait une convention de maîtrise foncière et devrait permettre d'acquérir des terrains privés pour compléter la maîtrise foncière du secteur ; elle sera valable 5 ans.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cette nouvelle convention en prolongement de la convention existante. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** la convention d'action foncière pour la réalisation d'un programme mixte sur l'îlot de « la Patte d'Oie » (parcelles AI 33, AI 34, AI 35, AI 36, AI 237, AI 238 et AI 257) à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, annexée à la présente délibération, qui donne à ce dernier une mission de maîtrise foncière.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **7 - ILOT LECLERC/HERBRON : APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ACTION FONCIERE POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME D'HABITAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES, E.P.F.Y.**

**M. BERNICOT** : « Deuxième convention avec l'EPFY qui, celle-là, porte sur un îlot situé à l'angle de la rue Jules Herbron et de l'avenue du Général Leclerc.

.../...

La ville a été informée que des propriétaires cherchaient à vendre leur bien, ce qui rendrait possible une opération de renouvellement urbain dans un secteur identifié comme tel dans le PLU.

L'îlot concerné fait 1 300 m<sup>2</sup> et est composé de 4 parcelles dont aucune d'entre elles n'a pas la taille critique pour permettre une opération foncière à elle seule. Nous avons donc contacté l'EPFY qui a marqué son accord afin de faciliter le remembrement de ces parcelles et permettre une opération de promotion sur la globalité du secteur.

Il s'agirait d'une convention de maîtrise foncière qui permettrait à l'EPFY d'acquérir et de porter le foncier avant de le revendre à des promoteurs, permettant ainsi un programme de 40-50 logements dont nous avons imposé qu'il soit composé de 40 % de logements sociaux. La convention durera 5 ans et portera sur un engagement maximum de l'EPFY de 4 000 000 d'€ Là aussi, il est proposé au conseil d'approuver la signature de cette convention. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** la convention d'action foncière pour la réalisation d'un programme d'habitat sur l'îlot « Leclerc-Herbron » (parcelles AH 157, AH 158, AH 159 et AH 160) à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, annexée à la présente délibération.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**M.LEBRUN** : « Juste une petite observation sur le fait que vous voyez bien que les montants en question sont tout à fait hors de mesure avec le budget communal. Si l'EPFY n'existait pas, il n'y aurait aucune possibilité de travailler sur ce genre de choses qui se feraient certainement de façon désordonnée sans nous. Donc, il est nécessaire, compte tenu des obligations qui pèsent sur la ville, de pouvoir à un moment donné maîtriser afin que des opérations sortent et soient en adéquation avec la capacité de la ville en terme architectural, d'équipements, de voirie etc... Heureusement que nous avons l'EPFY, même si celui-ci va être absorbé par un Etablissement Public Foncier Régional, ce qui nous pose un certain nombre de questions sur le devenir de tout cela... Il faut avancer aussi. »

### **8 - ZAE DE LA PEPINIERE : CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB 369 SISE RUE DES VIGNES A VIROFLAY A LA SCI LA COURTILLE**

**M. HOFFMANN** : « La SCI La Courtille est installée dans la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de la Pépinière dont le parking est pour partie à cheval entre la parcelle occupée par cette SCI, qui est la parcelle AB 392, et, pour partie, sur une parcelle communale qui la sépare en fait de la voie communale, parcelle AB 369. Nous parlons ici de 126 m<sup>2</sup> sur une globalité de parcelle concernée qui est d'un peu moins de 200 m<sup>2</sup>.

.../...

La SCI La Courtille a, de sa propre volonté, contacté la commune afin de régulariser sa situation et a proposé un prix d'acquisition de 35 000 € comme valorisation de cette parcelle. Ils ont formalisé cette demande par un courrier en date du 23 janvier dernier. Après consultation des domaines, le montant proposé paraissait cohérent, puisque ces derniers avaient estimé le montant à 34 000 € et donc il est proposé au conseil municipal de céder partiellement la parcelle AB 369 à la SCI La Courtille de manière à lui permettre de stationner ses véhicules entièrement sur son terrain. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** la cession de gré à gré de la partie de la parcelle AB369 d'une surface estimée à 126 m<sup>2</sup> à la SCI LA COURTILLE selon les modalités suivantes :

- le montant de cession est de 35 000 euros,
- cette cession nécessite l'établissement d'une servitude non aedificandi au bénéfice de la Ville pour le passage et l'entretien des réseaux communaux d'assainissement et d'électricité et d'une servitude d'ancrage et d'entretien pour le candélabre sans dédommagement pour l'acquéreur.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour faire préparer l'acte de cession, signer l'acte de cession et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**9 - CESSION DE GRE A GRE DU TERRAIN CADASTRE AB 410 SITUE RUE DE LA PEPINIERE A VIROFLAY A LA SOCIETE SYNERAIL**

**M. HOFFMANN** : « Nous nous trouvons sur une parcelle assez remarquable par sa longueur et son étroitesse qui est située rue de la Pépinière et a été abandonnée par la SARRY 78 au profit de la ville de Viroflay, fin 2014, suite à la clôture de l'opération d'aménagement de la zone de la Pépinière. C'est un terrain en friche qui n'est pas constructible. La société Synérail, par un courrier du 27 octobre 2014, a proposé à la commune l'acquisition de ce terrain afin d'y implanter une station GSM Rail, réseau de télécommunications privé dédié au seul usage de la SNCF. De la même manière, France Domaine a été consulté pour l'estimation du bien et nous sommes arrivés à une valeur de 3 500 € pour le terrain. Nous nous sommes arrêtés à ce montant et il est donc proposé au conseil d'accepter la cession de gré à gré de ce terrain à la société Synérail dans les conditions que je viens d'évoquer. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

**DECIDE** la cession de gré à gré de la parcelle AB 410 à la société SYNERAIL, selon les modalités précisées dans le compromis de vente annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer le compromis de vente ci-annexé.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour préparer l'acte de cession, signer l'acte de cession et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **10 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC**

**M. ISSAKIDIS** : « Une délibération d'ordre qui nous demande d'approuver les modifications du règlement de collecte des déchets ménagers de la ville de Viroflay qui se présente comme une annexe au règlement de collecte de Versailles Grand Parc dont je rappelle que la communauté d'agglomération exerce la compétence « collecte et tri » des ordures ménagères.

Vous avez l'annexe dans vos documents, qui concerne la commune de Viroflay et non pas l'intégralité du règlement de collecte. En l'occurrence, les points modifiés sont ceux rappelés en première page du rapport et concernent essentiellement des consignes « écofolio » du tri papier, l'intégration de nouvelles communes et des changements d'horaires et de lieux qui touchent Viroflay et qui concernent l'emplacement de la benne qui récupère des déchets électriques et électroniques. Le reste est inchangé. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** les termes du règlement de collecte et de ses annexes proposés par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **11 - CONVENTION TRIPARTITE D'HABILITATION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT CEE (CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE) SIGEIF/SIPPEREC/VILLE DE VIROFLAY**

**M. ISSAKIDIS** : « Dans cette délibération il nous est demandé d'approuver la convention tripartite entre le Sigeif, le Sipperec et la Ville de Viroflay. Nous en avons parlé une fois précédente et nous avons adhéré à ce groupement Sipperec et là, il s'agit d'approuver cette convention.

.../...

Elle concerne le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie dont le rapport en votre possession explique plutôt bien le fonctionnement que je résume en quelques mots afin de souligner l'intérêt pour nous de rejoindre ce partenariat, à savoir pouvoir dépasser plus facilement les seuils d'éligibilité qui sont passés de 20 à 50 gw/h, dits Cumac, mode de calcul particulier de cette énergie. Le mécanisme des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) fonctionne selon le principe du pollueur-payeur, c'est-à-dire que, dès lors que nous faisons des investissements et des dépenses qui impliquent des économies d'énergie au sens où ce que nous faisons est éligible (programme précis actualisé régulièrement), nous pouvons prétendre à revendre ces CEE à ceux qui sont des obligés, des entreprises qui génèrent une certaine pollution et qui elles ont l'obligation d'acheter ces certificats.

Voilà le mécanisme qui est mis en place. Nous étions adhérents jusqu'à présent sur ce groupement au travers du Sigeif seul. Maintenant, nous avons intérêt à rejoindre ce groupement tripartite puisque cela nous permet, comme je le disais en introduction, de dépasser les minimas en dessous desquels il est très compliqué pour une ville isolée de trouver des acheteurs de ces CEE.

C'est un mécanisme très efficace, puisque la perte en ligne pour la gestion de ce service est de 20 % seulement, c'est-à-dire que 80 % du produit de la vente de ces CEE revient aux villes. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** le projet de Convention d'habilitation tripartite proposé entre le SIGEIF, le SIPPEREC et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention d'habilitation tripartite proposé entre le SIGEIF, le SIPPEREC et la commune de Viroflay au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que leurs éventuels avenants.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **12 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 0-6 ANS DANS LE CADRE DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE**

**Mme BERTHOD** : « Je vous demanderais de bien vouloir donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette présente délibération absolument capitale.

Le partenariat que nous avons avec la Cafy nous permet de financer, en partie, les équipements petite enfance. Il est donc très important de renouveler cette convention d'objectifs et de financement et de proposer à Viroflay de conclure, à nouveau pour 4 ans, une convention de partenariat.

.../...

De quoi s'agit-il ? En fait, la mairie s'engage auprès de la Cafy à mettre en œuvre un projet éducatif ou d'accueil pour les jeunes enfants avec un personnel qualifié, un encadrement adapté, des respects de dispositions d'hygiène, de santé, de droit du travail, en échange de quoi la Cafy participe par sa Prestation de Service Unique (PSU) au coût horaire des enfants gardés dans les crèches. »

**M. LEBRETON** : « Nous l'avons signalé en commission : l'adresse de l'une des crèches concernées est obsolète et il conviendra de corriger l'adresse ultérieurement si nous ne voulons pas changer la délibération actuelle. Il s'agit de la crèche rue Sainte-Geneviève. »

**Mme BERTHOD** : « Ce sera fait d'autant plus que la convention a encore un aller-retour à effectuer avec la Cafy. Nous allons donc la signer en ayant modifié l'adresse, ce que la Cafy acceptera. La crèche familiale va donc avoir une nouvelle adresse associée à sa directrice. »

**M. LEBRUN** : « J'attire votre attention sur le fait que, dans le rapport, il est dit que la PSU prend en charge 66 % du prix de revient horaire, dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la Caf.

Nous pouvons imaginer en lisant ceci que la Caf finance 66 % du coût de fonctionnement de la crèche ce qui est, vous le savez tous, tout à fait inexact. Car, ce sont 66 % d'un coût plafond qui n'est pas le prix de revient des crèches et qui est loin du prix de revient des crèches, ce qui fait que ce ne sont pas 66 %, mais aux alentours de 50 %. Sauf que ces 50 %, ce n'est pas non plus la Caf qui va les payer parce que c'est déduction faite des participations familiales. Cela signifie que nous allons calculer les 66 % et nous allons dire voilà ce que les familles ont payé conformément aux tarifs de la Caf qui fixe elle-même le tarif que nous allons appliquer. Et donc, nous allons avoir les parents qui vont payer un montant, la Caf qui va dire « je calcule les 66 % du prix plafond, je retire ce que les parents ont payé et je verse ce montant... ». Quand cela a été mis en place, la Caf nous a garanti 66 % ce qui est complètement faux et qu'il faut rappeler, car il ne faut pas se laisser abuser par ce genre choses. Ce qui fait qu'au final, nous avons pratiquement un coût pour la crèche de 40 % qui est le coût net à la charge de la ville. Le conseil général participe aussi à hauteur de 5 % et après la Cafy, sur la PSU, n'est qu'à 25 %. Les familles participent, elles aussi, à hauteur de 25 % et le reste étant le Contrat Enfance-Jeunesse dont je ne suis pas persuadé qu'il perdure dans les années à venir. Les zones d'ombre restent sur les 6 % du Contrat Enfance-Jeunesse, les 5 % du Conseil général, compte tenu des évolutions avec la loi et des budgets à venir. Pour faire simple, le coût certainement à terme sera de 50 % pour la ville, 25 % pour les parents et 25 % pour la Caf. Retenez bien cela, car c'est ce qui va se passer d'ici 2-3 ans. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions telles qu'annexées.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

### **13 - STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**Mme BILLAUDEL** : « La mesure 25 du Plan de Prévention de la Délinquance et de l'aide aux victimes de 2009 proposent aux Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) d'établir une stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. C'est un document qui fixe les axes généraux et propose des actions de prévention. Le 25 novembre dernier, le CLSPD de Viroflay s'est réuni en commission plénière au cours de laquelle un certain nombre d'axes a été présenté et il a été proposé 7 fiches action pour lesquelles il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à les signer. Ces fiches sont les suivantes :

- Soutien à la fonction parentale,
- Prévention des risques liés à l'adolescence,
- Lutte contre le décrochage et l'absentéisme scolaire,
- Chantier loisirs jeunes,
- Création d'une cellule de veille éducative,
- Lutte contre les cambriolages, les vols par ruse, les escroqueries financières et les vols de vélos,
- Prévention de la délinquance dans les transports en commun.

Je précise que, lors de cette commission plénière, un certain nombre d'amendements ont été apportés aux fiches action que nous avons présentées : les escroqueries financières, en particulier, que nous avons rajoutées, car c'est de notre rôle de prévenir les gens par nos outils de communication, ainsi que les vols de vélos. »

Question posée sans micro. Totalement inaudible.

**Mme BILLAUDEL** : « Alors je vais vous expliquer. L'idée des chantiers loisirs jeunes est de prendre quelques élèves de 4<sup>e</sup> du collège en difficulté scolaire, de leur proposer un travail manuel comme la peinture du petit mobilier et des bancs. Cela se fait en partenariat avec l'équipe des peintres de la ville qui leur apprend comment faire ; ils le font et ensuite, pour les remercier, ils partent deux jours avec les animateurs qui les ont encadrés et le dernier séjour s'est déroulé à Berck pour faire du char à voile.

Cette année, en 2015, il n'y aura pas de chantier loisir jeunes, car il n'y a pas, en 4<sup>e</sup>, d'enfants qui rentrent dans le profil. Il y en a en 3<sup>e</sup> mais le problème c'est qu'ils aimeraient beaucoup venir faire de la peinture alors qu'ils ont le brevet à passer. Ce chantier loisir jeunes a lieu lorsqu'il y a un groupe d'adolescents qui a besoin de s'occuper manuellement. »

**M. LEBRUN** : « Ce qui est intéressant aussi, c'est que cela leur donne une idée de la façon dont on peut respecter le mobilier urbain. »

**Mme BILLAUDEL** : « C'est très formalisé. Ils viennent à la mairie ; je signe une convention entre le jeune et la mairie que je signe devant eux et que je leur remets. Il y a tout un côté cérémonial. De même que lorsqu'il ramène les bancs à l'école, les enfants sont là etc... Cela les valorise. »

.../...



Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL  
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance telle qu'annexée

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**14 - ACCESSIBILITE DES COMMERCES ET DES LOCAUX ARTISANAUX RECEVANT DU PUBLIC AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – AVENANT DE PROLONGATION AU PARTENARIAT AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES POUR UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE**

**M. DER HAROUTIOUNIAN** : « Il s'agit d'un avenant à une convention déjà évoquée lors d'un conseil municipal précédent. Face au retard pris dans la mise en place de l'accessibilité et tout en maintenant la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour son entrée en action, une procédure appelée Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmé) a été mise en place en application de la loi du 10 juillet 2014 et laisse aux établissements recevant du public jusqu'au 26 septembre 2015 pour se mettre en conformité.

La première démarche à effectuer par les commerçants est de poser un diagnostic sur l'état d'accessibilité de leur commerce.

Lors de la séance du conseil municipal du 10 octobre dernier, vous avez voté la mise en place d'un ticket modérateur de 100 € par diagnostic, dans la limite de 20 diagnostics (10 pour la CCI et 10 pour la CMA), soit un budget global de 2 000 € pour l'année 2014.

Cette aide était destinée aux commerçants et entreprises artisanales, inscrits au répertoire des métiers ou au registre du commerce, qui reçoivent du public, sont situés en rez-de-chaussée et disposent d'une vitrine.

Une convention a été signée avec chacune des Chambres Consulaires le 22 octobre, pour l'année 2014.

La Chambre de Commerce a effectué 6 diagnostics et la Chambre des Métiers en a réalisé 7. L'aide communale votée a bénéficié aux commerces suivants :

- La cuisine coup de cœur,
- Le tabac de l'avenue,
- Le jardin des Arcades,
- La douce France,
- La Rotonde,
- Agence Viroflay Village,
- EURL Baudouin,
- Sur Mesure,
- Mille et une trouvailles,
- Institut FC Beauté,
- Parfumerie, Esthétique Nathalie,
- La Boucherie de la poste,
- Fromagerie-Crémerie.

.../...

Compte tenu de l'époque des Fêtes de fin d'année à laquelle cette aide a été mise en place et du délai de mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmés qui prend fin au 26 septembre 2015, il est proposé au Conseil municipal de passer un avenant de reconduction de cette aide dans les mêmes conditions et la même enveloppe budgétaire que l'an passé avec chacune des Chambres Consulaires. Soit un ticket modérateur de 100 € par intervention, dans la limite de 20 diagnostics (10 pour la CCI et 10 pour la CMA), soit un budget global maximum de 2 000 € pour l'année 2015. »

**M. LEBRUN** : « Nous reconduisons donc le même dispositif mis en place en 2014, en 2015. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** de prolonger la participation communale au financement des diagnostics sur l'accessibilité des commerces à hauteur de 100 € plafonnés à 20 diagnostics pour l'année 2015.

**DECIDE** d'imputer cette dépense au budget 2015, Affaires économiques, 611 : contrats de prestation de services, pour un montant de 2 000€

**APPROUVE** les avenants aux conventions de partenariat, joints en annexe, entre La Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile de France représentée par la CCI Versailles-Yvelines et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, pour favoriser la mise en œuvre de diagnostics accessibilité sur les commerces Viroflaysiens.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

## **15 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR UN ACCOMPAGNEMENT AU MARIAGE CIVIL EN MAIRIE DE VIROFLAY**

**Mme BERTHOD** : « Il s'agit juste d'un « prendre acte » car, pour des raisons de calendrier de nos partenaires, nous avons déjà dû signer cette convention et nous l'avons partagée avec tous les viroflaysiens, puisqu'un article est paru dans l'Echo de Viroflay.

Il s'agit en fait d'avoir deux partenaires qui se réunissent ici à la mairie avec les futurs mariés ayant déposé leur dossier ou pas, de façon à pouvoir se poser des questions et aussi de façon à ce que les partenaires puissent les accompagner dans cette préparation au mariage. Les partenaires sont : bien entendu les élus, ceux qui vont les marier puisqu'ils proposent de leur expliquer le déroulement de la cérémonie afin que les futurs mariés puissent personnaliser leur cérémonie ; la Chambre syndicale des Notaires qui va donc leur expliquer quels sont les contrats de mariage qu'ils peuvent contracter ; une association qui s'appelle Cap Mariage et qui va leur proposer de réfléchir sur les articles du Code Civil. Car, en fait, nous nous apercevons que souvent les mariés arrivent à leur mariage sans jamais avoir lu les fameux articles du Code Civil pour lesquels ils s'engagent.

.../...

Cette convention va permettre de pérenniser ce genre de réunion qui a lieu depuis déjà 1 an et demi/2 ans. »

**M. LEBRUN** : « C'est un sujet important, car il faut que les futurs mariés aient connaissance de ce que cela implique. Notamment l'article 212, par lequel les époux se doivent fidélité, secours et assistance. Nous aurions peut-être dû passer cette convention avant celle sur les jeunes enfants. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens pour un accompagnement au mariage civil en mairie de Viroflay, entre la Ville de Viroflay, l'association Cap Mariage 78 et la Chambre interdépartementale des Notaires de Versailles.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **16 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LA BIBLIOTHEQUE**

**Mme HERMANN** : « Comme les années précédentes, nous vous demandons de nous accorder la possibilité de solliciter le Conseil général pour une subvention qu'il accorde aux bibliothèques. Le conseil général soutient les actions culturelles et en particulier le soutien à la lecture et finance une part de l'acquisition des fonds de livres dans la mesure où les bibliothèques concernées investissent suffisamment dans l'achat de documents. Il se trouve que le seuil de 61 centimes par habitant est largement dépassé dans la ville et que l'autre condition nécessaire est que la bibliothèque de Viroflay prête gratuitement les documents et les supports livres.

En fonction du nombre d'habitants, un montant peut être accordé par le conseil général et nous sollicitons le montant de la subvention correspondante qui est de 15 500 € pour une ville de la taille de Viroflay. Cette subvention avait déjà été demandée et obtenue les années précédentes. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

**DECIDE** de solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2015.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **17 - CONVENTION POUR LA RESIDENCE THEATRALE D'ANNA NOZIERE**

**Mme HERMANN** : « Vous connaissez le principe de la résidence, c'est-à-dire qu'un artiste ou une compagnie bénéficie des moyens mis à disposition par la ville en terme de logistique : l'auditorium, de façon à pouvoir préparer en général un spectacle et, en contrepartie, il y a des médiations qui sont faites ou des spectacles qui sont donnés. En l'espèce, il s'agit d'une convention pour une résidence théâtrale qui aura lieu la semaine prochaine, période où l'auditorium n'est pas utilisé, puisque c'est en période de vacances. C'est une compagnie qui est déjà venue à Viroflay dans le cadre d'Odysée 78 et qui avait présenté un spectacle en janvier 2014. Elle souhaite revoir la scénographie de ce spectacle et a sollicité la mise à disposition de l'auditorium pendant cette semaine afin de procéder à des nouveaux réglages de scénographie.

La ville met donc à disposition l'auditorium et, en contrepartie, des associations théâtrales de la ville, essentiellement des adultes, pourront venir le vendredi afin d'assister à la mise en place de ces différentes scénographies.

Je vous demande de bien vouloir approuver la convention de résidence de la compagnie théâtrale d'Anna Nozière. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** l'accueil de Madame Anna Nozière à l'auditorium du 16 au 21 février 2015 ainsi que la convention annexée à la présente délibération.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **18 - TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION DE POSTES D'AGENTS SAISONNIERS**

**M. LEBRUN** : « Il s'agit d'une délibération habituelle à cette période de l'année, puisqu'il s'agit de la création de postes de saisonniers pour l'année 2015. Nous constatons aussi une diminution au niveau du budget 2015, puisque nous proposons de ne créer que 6 postes de saisonniers pour l'année 2015, soit un coût de l'ordre de 15 000 € contrairement à l'année dernière et les années précédentes où nous étions plutôt aux alentours de 22 000 €. Nous essaierons de faire en sorte de remplir les tâches de l'été avec moins de personnes. Alors qu'il y a toujours de la demande, mais c'est l'offre qui sera un peu plus difficile. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL  
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** de créer 6 postes d'agents saisonniers qui seront répartis sur l'ensemble des services de la commune sur la période d'avril à novembre 2015,

**DIT** que ces agents seront rémunérés sur la base indiciaire du 1<sup>er</sup> échelon des grades :

- d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe,

**DIT** que les dépenses budgétaires correspondantes seront inscrites sur les lignes budgétaires prévues à cet effet,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2015 EN APPLICATION DE L'ARTICLE  
L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2014**

- **8 janvier 2015**
  - Modification portant sur la tarification applicable au stationnement payant pour l'année 2015
  
- **26 janvier 2015**
  - Mise à disposition d'un logement communal situé 37 rue Jean Rey à Viroflay au bénéfice de Monsieur Luc LEGRAND
  - Mise à disposition d'un logement communal situé au 24 rue Joseph Bertrand à Viroflay au bénéfice de Mme Catherine LAJOUX
  - Mise à disposition d'un logement communal situé au 107 avenue Gaston Boissier à Viroflay au bénéfice de Mme Céline VIDAL.
  
- **2 février 2015**
  - Mise à disposition à titre précaire et temporaire d'un box de stockage situé au 9 avenue Louvois à Viroflay au bénéfice de l'association Inter Spectacles.